

le snesup

**Faire vivre l'université,
un choix politique**

Budget de l'ESR

Un désengagement de l'État historique

**Campagnes de recrutement
Des tendances inquiétantes**

**Financement de la recherche
La course infernale**

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

**COMME MOI,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE
LA FONCTION PUBLIQUE !**

Jenny, Enseignante chercheuse

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 485 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign 2020 - Réf: AP Groupe 2020 - Merci à Jenny, enseignante chercheuse d'avoir prêté son visage à notre campagne de communication.



PARIS 2024



PARIS 2024



PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez



SOMMAIRE

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS	4
ACTUALITÉS	6
■ Un vendredi noir	
■ Israël-Palestine : défendre les libertés d'expression, un enjeu académique	
■ Accord interministériel sur la protection sociale complémentaire	
■ Assises nationales du sport à l'université : un temps de réflexion collective bienvenu	
DOSSIER	9
■ Financement de la recherche : la course infernale	
MÉTIER	18
■ La retraite des enseignants du supérieur révélatrice d'injustices de carrière	
■ Bilan des campagnes de recrutement synchronisées des enseignants du supérieur	
FICHES PRATIQUES	20
■ Fiche n° 52 Remboursement partiel des frais de déplacement domicile-travail	
SERVICE PUBLIC	21
■ Budget 2023 de l'ESR : un désengagement de l'État historique	
FORMATION	22
■ L'enseignement supérieur privé s'accroît au détriment du public	
■ Nouvelle loi sur la VAE, quelle application pour l'ESR ?	
MONDES UNIVERSITAIRES	24
■ Étudiant-es étranger-ères, visa pour la noyade consulaire	
■ Une indigne pauvreté étudiante	
ENTRETIEN	26
■ Que sont nos idéaux devenus ? Rencontre avec Alain Policar	
INTERNATIONAL	28
■ 94 ^e conseil exécutif de la FMST	
■ Réseau pour le climat de l'Internationale de l'éducation	
■ Stratégie européenne et carrières universitaires	
■ Pinar Selek : un procès à nouveau reporté	
ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES	30
■ Bilan du plan national d'action pour l'égalité professionnelle 2021-2023	
LIVRES	31
■ Intelligence artificielle, intelligence humaine : la double énigme, de Daniel Andler	



Anne Roger et Caroline Mauriat, cosecrétaires générales

Faire vivre l'université, un choix politique

À en croire les orientations politiques des derniers gouvernements, la formation de citoyen·nes éclairé·es s'éloigne de plus en plus des préoccupations des décideurs concernant l'université. Désormais, l'essentiel de ce qui lui est demandé est de délivrer, peu importe comment, 180 ECTS pour que l'étudiant·e valide un premier cycle universitaire. Former à moindre coût un·e étudiant·e qui soit employable rapidement et qui s'achète ensuite le complément de formation, voilà peu ou prou le rôle que d'aucuns assignent aux universités.

La mission d'insertion professionnelle, introduite – de manière quasi inaperçue pour certains – dans le Code de l'éducation par Valérie Pécresse, est ainsi devenue centrale à l'université et doit être en adéquation avec les besoins immédiats des entreprises. Aujourd'hui, Parcoursup et Mon Master remplissent le rôle de sélection voulu par le gouvernement. L'insuffisance des subventions pour charge de service public oblige par ailleurs les universités à développer leurs ressources propres et donc l'apprentissage et la formation tout au long de la vie, formations courtes que les blocs de compétences, les fiches RNCP, etc. contribuent à faciliter. Dans le même temps, les aides aux entreprises qui accueillent des apprentis profitent en grande majorité à l'enseignement supérieur privé, qui propose 80 % des formations en apprentissage.

Ainsi, deux effets se conjuguent pour, d'un côté, limiter le nombre d'étudiant·es accueilli·es dans les universités, et de l'autre, faire porter la formation aux entreprises, vidant les universités de leurs étudiant·es et d'une de leurs missions fondamentales : former des citoyen·nes éclairé·es.

À combattre la pensée au nom d'une idéologie de casse des services publics, le risque est en effet grand d'obscurcir les consciences. Pourtant, l'histoire a montré que l'obscurantisme génère des peurs aveuglantes, propices à tous les extrémismes. L'actualité, hélas !, est là pour nous le rappeler. Dans son nom même, l'université porte ce qu'elle devrait être : TOUT. Pour tout le monde, tous les savoirs. Ainsi le SNESUP-FSU porte-t-il l'idée d'une université gratuite, ouverte à tous les publics, lieu de création et de transmission de savoirs dans tous les domaines. Cette université n'est pas une utopie mais un choix politique. ■

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10

Site Web : www.snesup.fr

Directrices de la publication :

Caroline Mauriat, Anne Roger

Responsable de la communication :

Hervé Christofol

Rédaction exécutive :

Claire Bornais, Pierre Chantelot, Laurence Favier,

Arnaud Le Ny, Michel Maric

Conception graphique, correction,
secrétariat de rédaction, iconographie :

Catherine Maupu - Tél. : 01 44 79 96 24

CPPAP : 0121 S 07698

ISSN : 0245 9663

Impression, maquette, routage :

Compédit Beaugard, 61600 La Ferté-Macé

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,

Clotilde Poitevin. tél. : 05 55 24 14 03

contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 3,50 € • Abonnement : 33 €/an

Illustration de couverture et p. 9 : © Pxhere



UNIVERSITÉ PARIS CITÉ

Coupes budgétaires

L'université Paris Cité, qui occupe le 69^e rang au classement de Shanghai, fait partie de ces gros mastodontes de la recherche française. Une université a priori bien dotée donc, en comparaison, par exemple, de l'université de Créteil, située à quelques kilomètres.

Pourtant, à cette rentrée, la présidence a annoncé une coupe de 30 millions d'euros pour le budget 2024. Chaque faculté (l'UPC est composée de trois facultés) se voit contrainte de réduire de 20 % son budget hors masse salariale pérenne, alors même que les budgets des composantes ont déjà subi une réduction de 25 % sur la période 2017-2023. La présidence reste dans le flou sur ses intentions, ce sont aux différentes composantes de dire elles-mêmes comment elles vont procéder à ces coupes : vacances, postes de contractuels, ATER, heures complémentaires, non-remplacement des départs à la retraite, groupes de TD surchargés... Un seul impératif : ne pas toucher au trésor de guerre : le financement IDEx, soit environ 20 millions d'euros par an. Alors que près de 300 postes de Biatss ne sont pas pourvus à l'UPC, que plusieurs services craquent, que certaines UFR n'ont pas pu assurer leur rentrée, cette nouvelle cure d'austérité va aggraver les conditions de travail des personnels et des étudiant-es.

La mobilisation contre ces coupes budgétaires a commencé sur les deux principaux sites de l'université, des campagnes d'information se mènent, à quoi s'ajoute les revendications des moniteurs étudiants des bibliothèques universitaires, qui exigent une revalorisation de leurs salaires et la fin des mesures qui précarisent leur travail. Ils et elles ont réussi à bloquer l'activité d'une des bibliothèques le 24 novembre, et continuent à faire signer une pétition de soutien.

Plusieurs UFR ont adopté des motions contre les coupes budgétaires, et jusqu'au CA de l'université, qui reconnaît que « les contraintes qui pèsent sur le budget 2024 de l'université Paris Cité ne lui permettront pas de répondre pleinement aux défis de la société d'aujourd'hui et de demain. [...] Le conseil d'administration de l'université Paris Cité, à l'unanimité, demande donc au ministère un renfort financier. Nos missions exigent un soutien fort et sans faille de notre tutelle. » (CA du 20 octobre.)

Les prochaines semaines seront décisives pour amplifier ce début de mobilisation, en associant étudiant-es et personnels.

Vincent Gay, secrétaire de la section sciences humaines de l'université Paris Cité

UNIVERSITÉ DE VERSAILLES - SAINT-QUENTIN

Une rentrée chaotique et un management autoritaire

Depuis plusieurs années, les conditions de vie et de travail des étudiant-es et des personnels se dégradent fortement dans notre université (UVSQ) : BU fermée six mois, files d'attente de plus en plus longues au RU, gestion conflictuelle de l'IUT de Mantes, licenciement du médecin de santé des étudiant-es, dialogue social réduit à la portion congrue.

À cette rentrée, la situation est d'autant plus chaotique que dysfonctionnent les plates-formes eCampus et OSE, que des méthodes de management autoritaires et verticales des Biatss se mettent en place, que des services essentiels sont externalisés et que la filière d'espagnol est menacée de fermeture. Ce climat délétère est d'autant plus difficile à vivre que la fusion éventuelle avec Paris-Saclay s'effectue dans la plus grande opacité et fait planer un climat d'incertitude (mutualisation, université à plusieurs vitesses, formations à géométrie variable). Notre université risque même, niant ainsi son ancrage territorial dans la ville nouvelle de Saint-Quentin, de devenir université de Versailles-Paris-Saclay, car « Versailles est une marque ».

À la suite d'une heure d'information intersyndicale et après plusieurs AG, le 17 octobre dernier, à l'occasion de la tenue du CSA, quelque 200 personnels et étudiant-es se sont rassemblés à Versailles devant la présidence. Ils dénoncent la nouvelle (dés)organisation des services et revendiquent à la fois le maintien des formations existantes et le recrutement de personnels titulaires, face à la surcharge de travail, à la multiplication des heures complémentaires et au recours de plus en plus fréquent à des vacataires.

Nous avons pu ainsi démontrer, toujours dans l'unité la plus large (CGT, FO et SNESUP-FSU), notre capacité d'action collective, et notre volonté d'une université démocratique, transparente et collégiale.

La section SNESUP-FSU de l'UVSQ

UNIVERSITÉ PARIS-EST-CRÉTEIL

La déprime ou la lutte !

L'UPEC (université Paris-Est-Créteil) s'effondre : finances dans le rouge (un déficit de 10 millions d'euros pour la deuxième année), crise de recrutement des agents Biatss, intrusion de l'enseignement privé dans les formations, bâtiments insalubres (tous les cours d'un département en distanciel dès qu'il fait froid), présidence autoritaire qui ne propose aucun cap, composantes maltraitées mais maltraitées inégalement... Tout s'écroule, et de plus en plus vite.

À l'origine du mal : augmentation du nombre d'étudiant-es (de 30 000 en 2013, on dépasse maintenant les 40 000), désengagement financier de l'État comme conséquence de la LRU, polarisation accrue entre les formations et les universités vues comme excellentes et les autres (qui, en Île-de-France, sont souvent celles de banlieue).

La présidence, depuis cinq ans, répond par une gestion opaque et dans l'air du temps : recrutements précaires sur contrat, développement de formations courtes, focalisation sur la recherche de ressources propres (formations en alternance et réponses brouillonnes à des appels à projets)... Malgré les alertes de nos élu-es, et un rapport de la Cour des comptes accablant, la vingtaine de vice-présidents est totalement inactive (à dessein ?) et fait ce qu'on lui demande en haut : geler des postes, laisser entendre que des filières devront fermer, et cantonner l'université au premier cycle.

En face, on se mobilise ! Le mouvement issu de la mobilisation des collègues de statut second degré en Staps pour l'égalité des primes a débordé et s'est élargi à l'annonce d'un deuxième gel de postes d'enseignant-e et d'enseignant-e-chercheur-se d'affilée (moins d'un poste sur deux sera publié en 2024). Pétition, interpellation d'élu-es, envahissement de conseils, rassemblement vers le rectorat : une intersyndicale multicatégorielle et légitime auprès des collègues mène le combat par tous les moyens, décidée à durcir et élargir le mouvement.

Les sections SNESUP-FSU de l'UPEC

UNIVERSITÉ DE ROUEN-NORMANDIE

Un budget 2024 sous tension, aucune perspective à moyen terme !

L'université de Rouen ne fait pas partie des établissements qui se voient contraints de geler leurs postes en 2024. Elle mène en effet depuis plusieurs années une politique très « prudente » sur le plan budgétaire, trop du point de vue des organisations syndicales, qui considèrent que ce sont les étudiant-es et les personnels qui font les frais du manque de moyens attribués par l'État, du fait de la dégradation continue du service public. Cependant, le contexte risque de changer très rapidement puisque les décisions du gouvernement de ne pas financer certaines mesures salariales à hauteur de plusieurs millions d'euros mettent en péril la capacité de l'établissement à pouvoir fonctionner durablement, en particulier pour ce qui relève des investissements immobiliers.

Dans le même temps, on observe en Normandie le développement très rapide des établissements d'enseignement supérieur privés, catholiques ou non, avec le soutien enthousiaste des collectivités locales et l'octroi de généreux financements publics (plusieurs dizaines de millions). C'est au point où l'on s'interroge sur le choix fait par le gouvernement et nombre d'élu-es d'un changement de paradigme dans l'enseignement supérieur et la recherche avec, d'un côté, l'appauvrissement continu du service public, et de l'autre, le développement du privé destiné aux étudiant-es les plus favorisé-es. Dans ce contexte, le comité social d'administration et le conseil d'administration ont voté à l'unanimité une motion sur proposition du SNESUP-FSU et du SNASUB-FSU exigeant que l'État compense intégralement, de manière récurrente, les augmentations du point d'indice et l'ensemble des mesures salariales, et que la subvention pour charges de service public de l'université soit significativement augmentée afin de combler sa sous-dotation structurelle notoire.

Pierre-Emmanuel Berche, coordinateur des sections SNESUP-FSU de l'université de Rouen-Normandie



Un vendredi noir

Trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, le 13 octobre, une nouvelle fois, un autre enseignant, Dominique Bernard, mourait pour ce qu'il était : un professeur. C'est toute la communauté éducative, de la maternelle à l'université, qui est meurtrie et qui se sent attaquée en plein cœur.

Par le **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

Le 13 octobre dernier, Dominique Bernard, professeur de français au lycée Gambetta à Arras, perdait la vie à la suite d'une attaque terroriste au couteau alors qu'il s'interposait pour éviter un massacre encore plus lourd. Un professeur d'EPS, un agent technique et un agent de sécurité de la Région étaient également grièvement blessés. Trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, presque jour pour jour, un nouvel enseignant mourait une nouvelle fois pour ce qu'il était : un professeur. Nombre d'hommages lui ont été rendus mais ils ne peuvent suffire.

LUTTER POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉCOLE ET DE SES ENSEIGNANT·ES

Chaque jour, dans l'école de la République, des professeurs œuvrent pour leurs élèves et leurs étudiant·es, pour les faire grandir, pour les accompagner, pour les former. Pourtant, aujourd'hui, cette école, lieu d'émancipation et de construction d'un avenir pour toute la jeunesse de notre pays, insupporte de plus en plus ceux qui sèment la terreur au nom de l'obscurantisme. Au point de tuer celles et ceux qui la représentent. Au-delà des collè-

gues du second degré, c'est toute la communauté éducative, de la maternelle à l'université, qui est meurtrie et qui se sent attaquée en plein cœur. Face à ce nouvel acte terroriste, nous avons le devoir de tenir la tête haute et de lutter pour la reconnaissance de l'école et de ses enseignant·es.

UNE ÉCOLE ET UNE UNIVERSITÉ OUVERTES ET UNIVERSALISTES

Le SNESUP-FSU condamne les instrumentalisation et les discours caricaturaux ou clivants, voire qui attisent les haines, à un moment où seuls le calme et le sang-froid peuvent éviter le pire. Plus que jamais nous devons faire le choix du rassemblement, de la démocratie et de l'éducation qui la rend possible. Le respect des enseignant·es et enseignant·es-chercheur·ses, la reconnaissance de leur indépendance et la confiance en leur engagement s'inscrivent dans une liberté que la République doit protéger parce que tout ce qui lui fait atteinte est le terreau d'une menace contre la démocratie. Nous sommes plus que jamais déterminés à faire front contre tous les extrémistes réactionnaires dont l'extrême droite, vecteurs de haine et de peur, et à défendre une école et plus largement une université, émancipatrice, ouverte et universaliste. ■

Plus que jamais nous devons faire le choix du rassemblement, de la démocratie et de l'éducation qui la rend possible.

DES MOBILISATIONS POUR LE POUVOIR D'ACHAT

La mobilisation du 13 octobre dernier a malheureusement été éclipsée par l'actualité dramatique et douloureuse à Arras. Pourtant, dans un contexte difficile, ce sont près de 200 000 personnes qui ont défilé dans plus de 200 villes dans le cadre de la mobilisation interprofessionnelle pour les salaires, l'égalité professionnelle et contre l'austérité.

Le 24 octobre, ce sont cette fois des milliers de retraités qui ont participé à une centaine de rassemblements dans la quasi-totalité des départements, et ce malgré une météo capricieuse. Ils ont rappelé que, depuis presque six ans, la perte de leur pouvoir d'achat s'élève à près de 10 %, soit l'équivalent de 2,4 mois de pension, et même à 11,5 % et 3,6 mois de pension pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG au 1^{er} janvier 2018. Ce constat frappe davantage encore les plus âgé·es. Ils et elles exigent une augmentation immédiate de 10 % des retraites et pensions pour un véritable rattrapage du pouvoir d'achat. Nous invitons toutes celles et tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à signer la pétition exigeant 10 % d'augmentation des pensions et retraites tout de suite. Cette pétition a déjà recueilli plus de 50 000 signatures*.

* snesup.fr/article/signez-la-petition-10-daugmentation-immEDIATE-des-retraites-et-des-pensions.

Israël-Palestine : défendre les libertés d'expression, un enjeu académique

Les présidents d'université ont reçu le 9 octobre un courrier de la ministre de l'Enseignement supérieur particulièrement choquant, où celle-ci jette le doute sur l'ensemble de la communauté universitaire, déjà visée précédemment par des accusations d'« islamo-gauchisme ».

Par le **SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

Le 9 octobre dernier, en réaction au conflit israélo-palestinien, la ministre a envoyé un courrier particulièrement choquant aux président-es d'établissement. Sans les expliciter ni les caractériser, la ministre y évoque notamment des « *transgressions intolérables de notre cadre républicain* », une « *apologie du terrorisme* » ou une « *incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination* » dans nos établissements. En généralisant des situations isolées, dont elle ne dit mot par ailleurs, elle jette le doute sur l'ensemble de la communauté, déjà visée par des accusations d'« islamo-gauchisme » inacceptables. La ministre a beau affirmer que le débat d'idées est garanti dans les établissements universitaires et que les enseignants-chercheurs jouissent d'une indépendance et d'une entière liberté dans l'exercice de leurs fonctions, l'autocensure et les cas d'annulations d'événements scientifiques ou

FARIBA ADELKHAH DE RETOUR EN FRANCE

La chercheuse franco-iranienne Fariba Adelkha, retenue en Iran depuis 2019 et graciée en février 2023 mais privée de passeport, est rentrée en France ce mardi 17 octobre. Membre du Centre de recherches internationales (CERI) de Sciences Po/CNRS, elle est spécialiste du chiisme et de l'Iran post-révolutionnaire. Elle avait été arrêtée en 2019 puis condamnée en 2020 à cinq ans de prison pour « atteinte à la sécurité nationale » et « propagande contre le système » politique de la République islamique. Dans son discours devant ses collègues du Centre de recherches internationales, Fariba Adelkha a rappelé l'importance de défendre inlassablement les libertés académiques, en France comme partout ailleurs. Le SNESUP-FSU, qui avait participé dès le départ aux démarches du comité de libération mis en place par ses collègues de Sciences Po, se félicite de cette libération et appelle à poursuivre l'action pour que les autres collègues toujours incarcérés soient également libérés et puissent revenir sur le sol français.

d'entraves à l'expression d'une pensée académique libre se multiplient, contribuant à accroître le phénomène d'obscurcissement et d'égarement dans lequel la société française se trouve plongée depuis le 7 octobre.

CNESER STATUANT EN MATIÈRE DISCIPLINAIRE : UNE PARALYSIE HISTORIQUE

Lors de la commission permanente du Cneser du mardi 10 octobre 2023, après une paralysie historique du Cneser disciplinaire en raison du décret n° 2023-856 du 5 septembre 2023 qui a instauré, entre autres, la présidence par un conseiller d'État, le directeur de cabinet de Sylvie Retailleau a annoncé que le Conseil d'État avait enfin désigné un conseiller pour présider le Cneser disciplinaire, mais qu'il ne pouvait pas communiquer son nom. Deux jours plus tard, la presse a annoncé la nomination imminente par la juridiction administrative de Christophe Devys, ancien président de la section sociale du Conseil d'État, en tant que président du Cneser siégeant en formation disciplinaire. Au moment où ces lignes sont écrites, la nomination n'a toujours pas été officialisée et la juridiction reste toujours à l'arrêt.

POUR UNE RECHERCHE LIBRE

Le SNESUP-FSU rappelle que l'université est un lieu de recherche, de coopérations internationales et de débats scientifiques, y compris sur des sujets portant sur le conflit israélo-palestinien. Plutôt que d'appeler à la dénonciation et d'inviter les personnels de l'ESR à signaler l'expression d'idées jugées « non conformes », de sous-entendre que l'antisémitisme ne serait jusque-là pas sanctionné dans l'ESR sur nos campus, ou que des dérives gangrèneraient l'ESR, nous appelons le ministère à garantir les libertés académiques et à protéger et soutenir les collègues qui travaillent sur des sujets directement en lien avec la situation, ou plus largement sur les sociétés du Moyen-Orient et des mondes arabes. Une recherche libre est la garantie du bon fonctionnement démocratique d'une société. Plus de 1 000 collègues ont déjà signé la pétition « Défendre les libertés d'expression sur la Palestine : un enjeu académique »*. ■

L'autocensure et les cas d'annulations d'événements scientifiques ou d'entraves à l'expression d'une pensée académique libre se multiplient.

| * urlz.fr/odhd.

Accord interministériel sur la **protection sociale complémentaire**

Par **CLAIRE BORNAIS**,
membre de la commission financière

En vertu de la loi de transformation de la fonction publique de 2019, le gouvernement a publié en 2021 une ordonnance pour redéfinir la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire (PSC) de leurs personnels.

À la suite à cela, un premier accord interministériel a été négocié en 2021 par le ministère en charge de la fonction publique avec les organisations syndicales, pour la prise en charge à 50 % de la cotisation de PSC à partir de 2025, à décliner et à mettre en application par chaque ministère*.

LA FSU POURSUIT SON ENGAGEMENT POUR LE « 100 % SÉCU »

Cependant, malgré l'insistance des syndicats, l'accord ne portait que sur les soins de santé, et pas sur la prévoyance (en cas de congés de maladie longs, d'invalidité ou de décès),

contrairement aux contrats proposés jusqu'ici par la plupart des mutuelles.

Un second accord interministériel portant sur la prévoyance a été négocié en 2023, et soumis à la signature des syndicats pour le 20 octobre.

Malgré les insuffisances du texte et une logique contraire, comme dans le premier accord, à sa revendication du « 100 % Sécu », la FSU a décidé de signer également celui-ci, pour acter les avancées sur la prévoyance pour les agent-es de l'État (prise en compte de l'indemnitaire dans le calcul de la rémunération en cas de congé de grave maladie, nouveau régime d'invalidité, amélioration des droits des contractuels).

Cependant, avec ses syndicats, la FSU poursuit son engagement pour gagner la seule vraie réponse à la hauteur : le « 100 % Sécu ». En effet, la PSC proposée par le gouvernement pousse les logiques marchandes au lieu de renforcer les solidarités par l'élargissement de la couverture de protection sociale assurée par la Sécurité sociale. ■

La FSU a signé l'accord sur la prévoyance, pour acter les avancées pour les agent-es de l'État.

* Pour en savoir plus : fsu.fr/category/les-secteurs/protection-sociale.

Assises nationales du sport à l'université : un temps de réflexion collective bienvenu

Par **ANNE ROGER**,
cosecrétaire générale

Une centaine de collègues venu-es d'INSPÉ, d'UFR Staps et des SUAPS-GE de toute la France se sont réuni-es durant deux jours, les 13 et 14 octobre, à l'université Rennes 2 pour les Assises du sport à l'université organisées par le SNEP-FSU et le SNESUP-FSU*.

Aujourd'hui, faute de moyens et de reconnaissance, même si nombre de discours s'accordent sur l'importance de la pratique du sport à l'université, seul-es 26 % des étudiant-es pratiquent, alors que, selon plusieurs enquêtes, près de 70 % souhaiteraient le faire.

Par ailleurs, en Staps, le nombre d'étudiant-es a doublé depuis plus de dix ans sans que le nombre de postes évolue en conséquence. Enseignant-e, enseignant-e-chercheur-se, professeur-e de sport à Jeunesse et sports souffrent d'une absence de vision politique ambitieuse

pour le sport. Celle-ci engendre une perpétuelle adaptation des contenus, des formations, et une instabilité des parcours de formations des étudiant-es dans les métiers du sport.

DÉGRADATION GÉNÉRALISÉE

Au-delà de leurs problématiques spécifiques, ils et elles font tous et toutes le constat de la dégradation généralisée des formations qu'ils et elles mettent en œuvre, de la surcharge de travail et de l'épuisement des équipes pédagogiques.

Le constat partagé a été clair : depuis près de vingt ans, nous faisons toujours davantage avec moins de moyens au détriment de nos conditions de travail, de la formation des citoyen-nes et des forces vives de notre pays : nous sommes arrivés au bout et les conséquences du manque de moyens chronique de l'université auront et ont déjà des répercussions délétères sur le développement de notre société. ■

Depuis près de vingt ans, nous faisons toujours davantage avec moins de moyens.

* Lien vers le programme et les comptes rendus : lesite.snepfsu.fr/les-secteurs/enseignement-superieur/assises-du-sport-a-luniversite/comptes-rendus-des-assises-du-sport-a-luniversite.



Financement de la recherche : la course infernale

Le rapport dirigé par Philippe Gillet, présentant les résultats de la mission sur l'« écosystème de la recherche et de l'innovation » et publié le 15 juin 2023, dresse le portrait d'un système de recherche « complexe ». Il prétend faire des préconisations pour « simplifier » cette organisation. Or celle-ci a été rendue plus complexe et obscure par les réformes des universités et des financements de la recherche depuis les années 2000. Tout en partageant certains de nos diagnostics, notamment sur le sous-financement de la recherche et les effets pervers des financements par projets et de la compétition généralisée, le rapport Gillet ne rompt pas avec ce modèle et fait des préconisations qui ne peuvent qu'aggraver la situation.

Comme le montre l'article de J.-M. Minovez, ce rapport, déjà expérimenté sur 17 sites, traduit une volonté de contrôle et de planification de la recherche par le haut. Ainsi que l'explique l'article de B. Chaudret, ces réformes ont créé une forte compétition entre les individus, entre les laboratoires et entre les universités. La multiplication des appels d'offres s'est accompagnée d'une paupérisation de la recherche, tant du point de vue du financement que de la production. Le développement des financements issus du PIA, à commencer par les IDEx et LabEx, s'est accompagné de restructurations et de déstructurations des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, sommés, pour obtenir les financements, de modifier leur périmètre et leur mode d'administration. L'article d'A. Harroche montre de quelle manière ces financements accroissent les inégalités existantes et en créent de nouvelles : entre établissements, entre sites, entre chercheur-ses, et entre femmes et hommes travaillant dans la recherche. L'ensemble de ces réformes déjà à l'œuvre contribue à faire du travail des enseignant-es-chercheur-ses un parcours du combattant, décrit par S. Rossano dans son article, qui s'aggraverait si l'esprit du rapport Gillet est mis en œuvre. C'est ce à quoi nous nous opposons. ■

Dossier coordonné par

MARY DAVID et JEAN-MICHEL MINOVEZ

« Simplification » de l'« écosystème de la recherche et de l'innovation » : l'expérimentation est lancée !

Avec 14 sites pilotes et trois sites complémentaires, l'expérimentation, dont l'un des maîtres mots est « simplification » et qui fait suite au rapport Gillet, devait démarrer à la rentrée 2023. Mais plutôt que la « simplification » annoncée, c'est bien une planification de la recherche par le haut qui est voulue.

Par **JEAN-MICHEL MINOVEZ**¹,
membre du bureau national, coresponsable
du secteur Recherche

Ceux qui pensaient que le rapport Gillet serait un exercice formel de plus sans application concrète en seront pour leurs frais : l'expérimentation, « pour engager le processus de rénovation et de simplification de l'écosystème national » de « la recherche et de l'innovation », est lancée ! Il faut dire que la lettre de mission de la ministre Sylvie Retailleau à Philippe Gillet, datée du 1^{er} décembre 2022, était claire à ce sujet : le groupe « Pilotage territorial et simplification » – qu'elle suggérerait de créer – devait envisager le « cadre des premières expérimentations » et, dès le rapport remis, prévoir « une mise en œuvre opérationnelle en septembre 2023 »². C'est aujourd'hui chose faite puisque 14 sites pilotes sont rete-

nus pour expérimenter « des mesures de simplification avec les organismes » ainsi que trois sites complémentaires dits « à périmètre plus restreint » (cf. encadré).

« SIMPLIFIER »

De la lettre de mission au lancement de l'expérimentation le temps paraît si court que l'on vient à penser qu'il est, déjà, la manifestation de la simplification des procédures pour ne pas dire de la bureaucratie, pour le coup réellement complexes, du MESR. Plus sérieusement, on ne peut s'empêcher de penser qu'il pourrait s'agir d'un processus traduisant, en termes de communication habiles, un ensemble de réflexions et de projets antérieurs, trouvant dans ce rapport une présentation structurée des idées et des propositions d'action mûries de plus ou moins longue date. Elles prennent en compte l'évolution de l'organisation de la recherche française qui, depuis la création de l'ANR en 2005, puis la mise en œuvre des investissements d'avenir avec le premier PIA, l'a modifiée en profondeur, jusqu'à la LPR et le dernier plan d'investissement d'avenir : France 2030.

Le mal initial, pointé dans la lettre de mission, serait une « administration et la gestion de la recherche » qui auraient « peu évolué en dépit des évolutions du paysage français de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur l'ensemble des fonctions de support et de soutien à la recherche ». Pour y répondre, il s'agirait de « simplifier pour donner plus de temps et de sens pour la recherche », ce souhait exprimé par la ministre devenant l'« objectif 3 » du rapport contenant cinq propositions numérotées de 7 à 11.

ACCROISSEMENT DE LA BUREAUCRATIE

N'est-ce pas au nom de cette volonté de simplification que les regroupements d'établissements – d'abord au sein de Comue, souvent dorénavant dans des EPE et tel que souhaité dans la proposition n° 7 – se sont lancés dans des actions de mutualisation de

1. Article écrit, en partie, sur la base de la réunion du secteur Recherche du 6 octobre 2023 et des échanges avec Peggy Cénac, Stéphanie Rossano, Cécile Mary Trojani, Mary David.
2. Lettre de mission en annexe du rapport Gillet, p. 81-83 : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-06/rapport-mission-sur-l-cosyst-me-de-la-recherche-et-de-l-innovation-28193.pdf.

SITES PILOTES RETENUS POUR EXPÉRIMENTER « DES MESURES DE SIMPLIFICATION » AVEC LES ORGANISMES

UNIVERSITÉS SÉLECTIONNÉES ET ONR PRÉSENTS DANS LES SITES

Aix Marseille Université : CNRS, Inrae, Inserm, IRD, CEA, Inria

La Rochelle Université : CNRS

Université Côte d'Azur : CNRS, Inrae, Inria, Inserm

Université Grenoble-Alpes : CEA, CNRS, Inria, Inserm, Inrae

Université de Haute-Alsace : CNRS

Université de Lille : CNRS, Inserm, Inria

Université de Lorraine : CNRS, Inrae, Inria, Inserm

Université de Montpellier : CNRS, Inrae, Inria, Inserm

Nantes Université : CNRS, Inrae, Inria, Inserm

Université Paris-I : CNRS

Université Paris Cité : Inserm (uniquement une UMR), CNRS, Inria

Université Paris-Saclay : CNRS, Inserm, Inrae, Onera, Inria, CEA

Université de Poitiers : CNRS, Inserm

Université Toulouse-III : CNRS, Inrae, Inria, Inserm

SITES COMPLÉMENTAIRES DITS « À PÉRIMÈTRE PLUS RESTREINT »

Université de Bordeaux : Inrae (ISVV), Inria

Université de Rennes : Inria

Université Lyon-I : Inserm avec la participation d'Inrae et du CNRS

moyens et de mise en œuvre de nouvelles règles de gestion et de « pilotage » qui se voulaient vertueuses ? Finalement, les premières mesures ont engendré un accroissement de la bureaucratie, augmentant le nombre de services administratifs et techniques ainsi que d'agents intervenant dans la gestion, en redéfinissant les missions des structures existantes sans les supprimer. Le rapport n'est pas clair quant aux nouvelles modalités de coordination qu'il préconise et l'on peut craindre la poursuite voire l'aggravation de la complexité de fonctionnement des sites là où la simplification est justement convoquée.

Quant à la coordination entre les opérateurs de recherche, on hésite entre la complexification des relations entre structures nationales et celles situées en région, agissant au même niveau, ou bien l'accroissement des nouvelles formes managériales de l'ESR – amorcées par la loi LRU – où les universités, bien que « chefs de file », pourraient être réduites à un rôle de simple opérateur de recherche territorial – comme cela l'est déjà, en partie, dans le



© Daniel Lombraña González / Wikimedia Commons

cadre des contrats de site –, les priorités étant définies au sein des PNR. Ici, ce n'est pas la recherche de simplification qui paraît première mais bien davantage la volonté d'une planification de la recherche par le haut, nationalement ou à l'échelle des sites, portant sur les domaines de recherche jugés prioritaires. ■

Quatorze sites pilotes, dont l'université Grenoble-Alpes, et trois complémentaires ont été retenus pour l'expérimentation.

Un foisonnement invraisemblable de structures et d'appels d'offres

Parler des évolutions de la recherche française en peu de mots n'est pas chose facile tant les gouvernements successifs se sont évertués ces dernières années à modifier le paysage français. Au départ, le mot d'ordre était la « simplification du mille-feuille » jusqu'à ce que l'empilement des diverses « nouvelles structures » rende ce terme ridicule. Ci-dessous, nous trouverons un résumé rapide de cette évolution sans analyse.

Par **BRUNO CHAUDRET**, membre de la commission administrative du SNCS, membre de l'Académie des sciences, ancien président du conseil scientifique du CNRS

Tout d'abord, ce qui n'a pas changé, c'est l'insuffisance du financement de la recherche. Les objectifs de Lisbonne fixaient à 1 % la part du public dans l'effort de recherche et à 2 % celle du privé. Or, avec 0,78 % côté public et moins de 1,5 % côté privé, nous sommes en retard des deux côtés*. Encore faudrait-il regarder avec pré-

cision ce qui relève de la recherche et ce qui relève d'un effet d'aubaine lié au crédit d'impôt recherche. À titre d'exemple, le budget CNRS 2023 s'élève à 2,96 milliards d'euros (Mds€) de subvention d'État et à 3,96 Mds€ en incluant les ressources propres, soit, pour amener un élément de comparaison, approximativement ce que Total a versé comme dividendes à ses actionnaires en 2022 (3,8 Mds€) et qui n'a donc pas été réinvesti dans l'entreprise, notamment pour la recherche.

* <https://vu.fr/hSvk>

Le Comité national de la recherche scientifique, à sa création, devait déterminer la politique scientifique de notre pays.

« PARLEMENT DE LA RECHERCHE »

Sans reprendre en détail l'histoire de nos institutions, une chose est claire, il n'y a pas eu d'âge d'or de la recherche en France. Malgré tout, ce qui caractérisait la recherche française dans les années 1980, par exemple, était l'existence des établissements publics scientifiques et techniques (EPST) qui permettaient de développer une recherche libre. De nombreux acteurs de cette époque, parmi lesquels les Prix Nobel Albert Fert, Jules Hoffmann, Serge Haroche, Jean-Pierre Sauvage et plus récemment Alain Aspect et d'autres, ont remercié le CNRS pour la liberté dont ils ont bénéficié dans leur carrière. Ce système se caractérisait par des recrutements sur des postes de permanents jeunes (CDI puis fonctionnaires à partir de 1982, dans mon cas je n'avais pas encore 24 ans quand j'ai obtenu un poste d'attaché de recherche) et par l'existence d'un « parlement de la recherche », le Comité national de la recherche scientifique, comprenant élus et nommés et qui, à sa création, devait déterminer la politique scientifique de notre pays. Son rôle s'est atténué au cours des ans mais il a gardé jusqu'au début des années 2000 deux fonctions primordiales : l'évaluation des structures de recherche et le recrutement et le déroulement de carrière des chercheurs. C'est un des points qui ont été fortement critiqués à cette époque : les chercheurs s'évaluent eux-mêmes, donc il y aurait conflit d'intérêts, ce

Le CNRS est mis en cause dans toutes les discussions. On va jusqu'à proposer de le transformer en agence de moyens, voire en agence de programmes.

à quoi nous avons répondu que l'évaluation par les pairs est la base du fonctionnement de toutes les institutions de recherche à l'échelle internationale.

CHANGEMENT DE PARADIGME

Les critiques au tournant de l'an 2000 et le changement de paradigme de la recherche française sont de deux ordres : la recherche française n'est pas visible à l'international (*sic !*), ce qui se traduit plus prosaïquement par : la recherche française ne se soumet pas au classement de Shanghai. La recherche française fonctionne en équipes et en structures de type UMR associant localement les acteurs travaillant à une même problématique, qu'ils soient issus d'EPST (CNRS, Inserm, Inrae, IRD...), d'universités, d'écoles d'ingénieurs, voire d'établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), le CEA notamment. Ce modèle est collaboratif et ne permettrait pas suffisamment de distinguer des « leaders ». La solution proposée à l'époque a été de créer des compétitions à tous les niveaux entre :

- les individus : passer d'un financement par des crédits de base à un financement compétitif, ce qui a conduit, notamment, à la création de l'ANR. Il faut y ajouter l'évaluation-sanction, par l'instauration de la bibliométrie, et la mise en concurrence par la prise en compte de leur « impact » (h facteur notamment) ;

- les laboratoires : passer de l'évaluation par le Comité national de la recherche scientifique, dont le but était d'aider les laboratoires dans leurs thématiques, à l'organisation d'une évaluation punitive qui conditionnerait directement leur financement ;

- les universités : par la création d'une compétition pour des « initiatives d'excellence » (IDEX) pour laquelle on demande essentiellement un regroupement des structures et la mise en place d'une gouvernance resserrée éloignée du modèle démocratique fondé sur la collégialité universitaire.

Dans toutes ces discussions, le CNRS est mis en cause. On propose donc à cette époque de créer des instituts indépendants à la place des départements scientifiques, de transférer à l'Inserm, l'Institut des sciences biologiques, de transformer le CNRS en agence de moyens et tout récemment, en janvier 2022, en agence de programmes.



© Céléste/Wikimedia Commons

Pour mettre en place cette réforme, un « grand emprunt » a été mis en place en 2009 par le ministère de Valérie Pécresse – Philippe Gillet étant son directeur de cabinet –, avec des compétitions à tous les étages : IDEx, LabEx, EquipEx, IHU etc. Les meilleurs peuvent piloter ces structures d'excellence et être financés de manière conséquente, comme par exemple le professeur Raoult à Marseille.

Par ailleurs, on entend depuis les années 1980 que chercheur n'est pas un métier, que l'on n'est pas créatif tout au long de sa vie et que les chercheurs doivent enseigner et/ou être entrepreneurs.

Enfin, la recherche, c'est bien, mais il faut valoriser. Et on a mis en place des structures de valorisation et surtout des crédits pour la création de start-up.



COMPÉTITIONS À TOUS LES ÉTAGES

Finalement, aujourd'hui, nous avons un paysage de la recherche caractérisé par un foisonnement invraisemblable de structures et d'appels d'offres. Qu'en est-il précisément ?

D'abord, en ce qui concerne l'évaluation, le Hcéres propose des caricatures d'évaluation « factuelles » et je ne pense pas que ce modèle puisse perdurer. L'ANR a trouvé sa place, le programme Blanc (aujourd'hui générique), malgré la ministre Fioraso, est toujours le principal outil de financement et l'existence de l'ANR n'est plus remise en cause. Cependant, toutes les structures, universités, IDEx, LabEx, pôles de compétitivité, régions, métropoles, certaines structures de valorisation, les fondations en médecine, etc. lancent aussi leurs appels d'offres. La dernière initiative concerne les programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR), censés mettre en place des programmes prioritaires mais qui, pour certains, lancent des appels d'offres peu différents des autres appels de l'ANR. Il faut bien sûr ajouter à cela les appels d'offres internationaux et en premier lieu européens. La multiplicité de ces appels d'offres a un effet stérilisant et normatif pour la recherche, loin de la recherche libre et de la prise de risques nécessaire à toute rupture scientifique. De plus, toutes ces initiatives, et en premier lieu la mise en place des IDEx, ont eu sur la production scientifique française un impact très négatif vu le temps passé dans les différentes discussions, alors que les pôles forts de recherche étaient identifiés et qu'il a fallu orga-

niser des pseudo-concours pour rattraper certains sites (Toulouse, par exemple). Le CNRS existe encore, mais la nécessité d'être identifié comme individu et la compétition à tous les étages ont mis à mal les équipes de recherche, qui faisaient la force du modèle français. Les UMR, originalité française, sont décriées dans le rapport Gillet. Le recrutement jeune n'existe plus. Ce recrutement jeune sur des postes permanents était un facteur d'attractivité du CNRS malgré les salaires indécentes proposés en début de carrière. L'âge moyen de recrutement au CNRS est maintenant de 34 ans avec les mêmes salaires. Enfin, alors que de nombreuses agences, régions et des organismes divers financent des start-up, le CNRS veut à son tour en financer et cela au détriment du soutien de base des laboratoires.

Malgré tout et en conclusion, les institutions sont ce que les acteurs en font. Continuons donc à défendre des choses simples, notamment : un recrutement de chercheurs permanents jeunes, valoriser la collaboration plutôt que la compétition, de l'argent pour la recherche libre, ce qui ne remet pas en cause, pour moi, ni l'établissement de priorités nationales avec des financements conséquents, ni l'importance de collaborer avec des entreprises qui ont une véritable politique industrielle. Je n'ai pas parlé de l'enseignement, n'étant pas moi-même enseignant-chercheur, mais les conditions faites aux enseignants-chercheurs, notamment en début de carrière, vont de difficiles à scandaleuses. Cela sera sans doute développé dans les articles ci-après. ■

La multiplicité des appels d'offres a un effet stérilisant et normatif pour la recherche.

Les initiatives d'excellence : source d'inégalités ?

Dans le but d'améliorer la compétitivité du système d'enseignement supérieur et de recherche, l'État a mis en place des appels à projets, notamment les initiatives d'excellence (IDEx), qui se distinguent par l'ampleur des fonds alloués et leur ambition réformatrice.

Par **AUDREY HARROCHE**, lecturer à Oxford Brookes University, chercheuse associée au Centre de sociologie des organisations, Sciences Po

Afin d'améliorer la compétitivité du système d'enseignement supérieur et de recherche, l'État a effectué des investissements ciblés notamment à l'échelle des établissements. Plus de la moitié des ressources du programme d'investissement d'avenir (PIA), élaboré sous Nicolas Sarkozy en 2008, sont consacrées à ce secteur via des appels à projets. Parmi ces derniers, les initiatives d'excellence (IDEx) se distinguent par l'ampleur des fonds alloués et leur ambition réformatrice. L'objectif est de faire émerger des universités pluridisciplinaires capables de rivaliser avec les meilleurs établissements étrangers. Pour ce faire, cet appel à projets concentre 7,7 milliards d'euros sur neuf regroupements universitaires jugés les plus à même de représenter la France dans la compétition internationale.

Dans ce texte, fondé sur notre travail de thèse, mêlant sources orales (89 entretiens) et sources écrites, nous verrons de quelle façon les IDEx remanient les écarts entre les établissements, et comment elles amplifient les inégalités, et en créent de nouvelles, à l'intérieur des universités. L'analyse repose sur l'étude d'un site de taille importante, hors région parisienne, définitivement labellisé en 2016, caractérisé par la fusion de trois établissements et l'obtention de divers autres projets d'excellence issus du PIA lancé en 2012.

DES INÉGALITÉS DURABLES ENTRE LES UNIVERSITÉS

Les IDEx véhiculent une conception de l'excellence particulière qui donne la priorité au critère de gouvernance (Gally, 2018). L'excellence des performances scientifiques est une condition nécessaire mais pas suffisante. C'est le projet de gouvernement scientifique qui est déterminant, c'est-à-dire la nature et l'ampleur des changements organisationnels prévus afin de gérer les fonds IDEx supplémentaires à l'échelle locale. Afin de voir leurs établissements sélectionnés, les équipes dirigeantes

doivent se coordonner pour constituer de nouveaux consortiums et déposer conjointement un projet. Les projets sélectionnés font l'objet d'une phase expérimentale de quatre ans qui est suivie, si l'évaluation est positive, d'une pérennisation. Les IDEx constituent donc une source de financement supplémentaire pérenne, ce qui inscrit dans la durée les inégalités qu'ils créent entre les universités. Cependant, en raison de l'importance accordée au critère de gouvernance, les projets impliquant une fusion d'établissements ont été privilégiés par le jury, ce qui a conduit à la mise à l'écart d'institutions prestigieuses parisiennes au profit d'universités de moindre envergure situées en dehors de Paris.

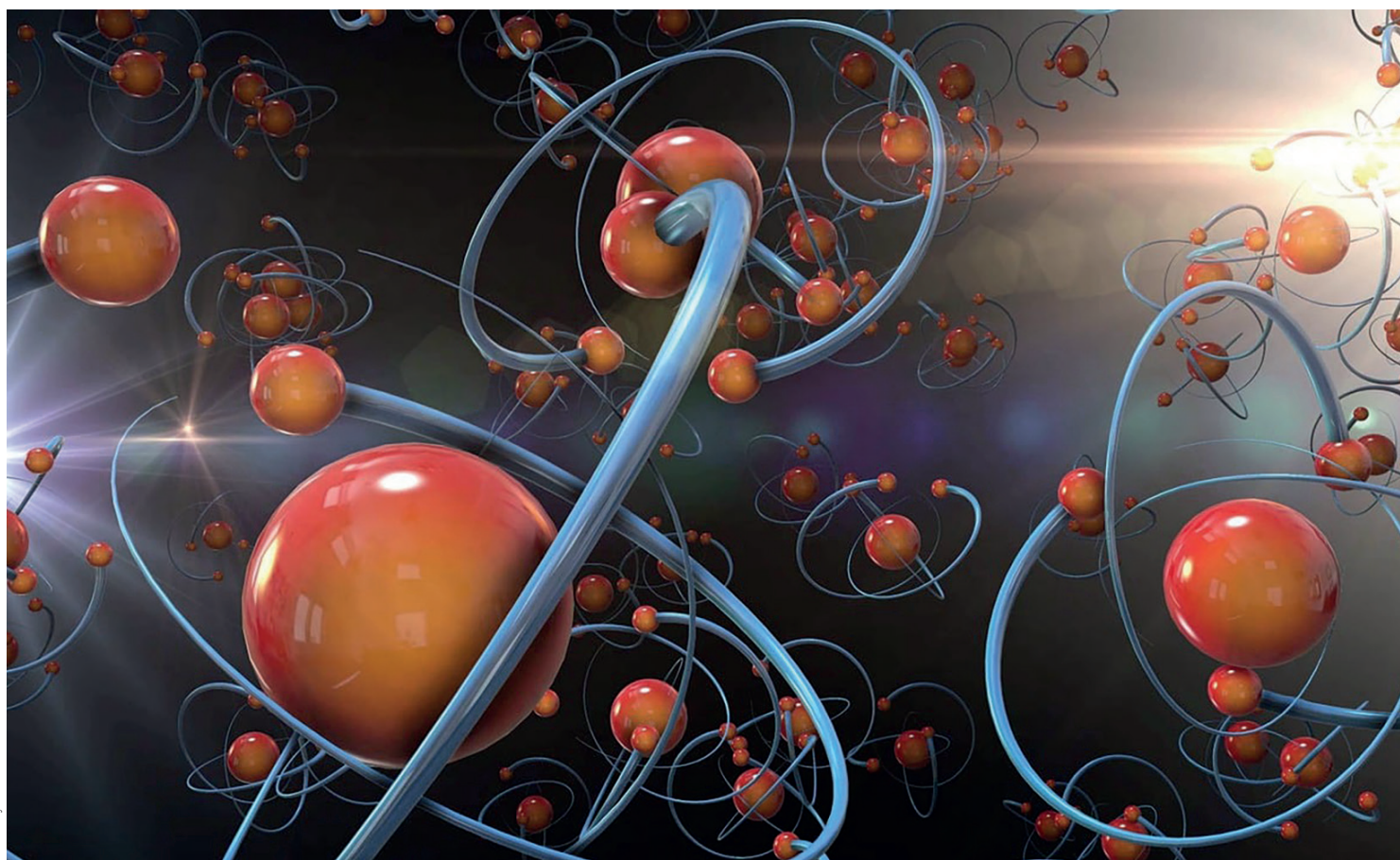
Ainsi les IDEx modifient les inégalités entre établissements de deux façons au moins. Premièrement, elles créent des écarts durables en dotant quelques sites universitaires d'une source de financement supplémentaire de façon pérenne. Deuxièmement, cet instrument ne fait pas que reproduire les inégalités entre établissements, mais il bouleverse des positions hiérarchiques particulièrement stables, notamment en labellisant certains sites localisés en dehors de Paris qui ne sont pas les mieux représentés dans les différents classements.

DES INÉGALITÉS GENRÉES ET DISCIPLINAIRES AU SEIN DES UNIVERSITÉS

Les IDEx ont un effet sur les inégalités entre les établissements mais également à l'intérieur de ces derniers. Pour garantir l'allocation compétitive et concentrée des fonds au sein des universités, la plupart des IDEx¹ ont recours aux appels à projets internes. Ces derniers doivent être ciblés de manière à générer des effets d'accumulation. L'appel à projets IDEx impose aux équipes dirigeantes de délimiter un périmètre d'excellence, au sein duquel les fonds IDEx doivent être alloués en priorité, et auquel les projets déjà lauréats du PIA, tels que les LabEx et EquipEx, sont inclus². Or, nous avons observé une sous-représentation des femmes aux postes de direction de ces projets, que ce soit au niveau local ou national. Les fonds IDEx sont également utilisés pour des recrutements. Sur

La plupart des IDEx ont recours aux appels à projets internes, ciblés de manière à générer des effets d'accumulation.

1. Une seule IDEx ne distribue pas les fonds supplémentaires par appels à projets interne.
2. Appel à projets IDEx, phase de sélection. Agence nationale de la recherche, 2011, p.9 : anr.fr/fileadmin/aap/2011/ANR-AAP-IDEx-2011.pdf.



© Pixabay

le site étudié, des chaires dotées d'un budget de recherche attractif et d'un service d'enseignement allégé sont mises en place et les femmes y sont moins engagées que les hommes, en particulier pour les profils de professeur.

Les appels à projets internes donnent aussi naissance à un nouveau circuit administratif. Celui-ci se veut plus réactif, flexible et efficace que celui de l'université. Le développement de ce circuit s'accompagne de l'émergence d'un nouveau segment professionnel genré (Harroche, 2019). En effet, sur le site étudié et au moment de l'enquête, toutes les personnes occupant les postes de chargé de projet étaient des femmes et certaines d'entre elles étaient des chercheuses précaires qui n'avaient pas obtenu de poste titulaire après plusieurs contrats postdoctoraux. Les conditions de travail privilégiées offertes par la fondation bénéficient davantage aux universitaires hommes que femmes et engagent des recompositions professionnelles genrées autant par le haut, en excluant les femmes des postes de direction et des recrutements environnés, que par le bas, en créant des postes subalternes réservés aux chercheuses.

Nous avons également observé des inégalités disciplinaires. Comme sur d'autres sites (Rowell, 2022 ; Gaglio et Richebé, 2022), l'IDEX en question favorise les disciplines issues de la faculté des sciences. Cependant, il est important de noter que même au sein de ces disciplines privilégiées, l'utilisation systématique

des appels à projets engendre des perdants. Cela s'applique particulièrement aux scientifiques en sciences expérimentales, dont les recherches dépendent fortement de ces financements supplémentaires en raison de leur coût élevé, qui ne peut être couvert par les financements récurrents.

En définitive, les IDEX modifient le système d'enseignement supérieur et de recherche français en créant de nouvelles inégalités durables entre les organisations universitaires et en amplifiant les dynamiques inégalitaires qui traversent déjà les établissements telles que la hiérarchisation disciplinaire et la stratification genrée de la profession académique. ■

L'utilisation systématique des appels à projets engendre des perdants. Ainsi dans les sciences expérimentales, dont les recherches dépendent fortement de financements supplémentaires en raison de leur coût élevé.

BIBLIOGRAPHIE

- Gaglio, Gérald., Richebé, Nathalie, « Un IDEX pour quoi faire ? », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 16-4 | 2022, en ligne.
- Gally, Natacha, « "Executive shift" or "Steering at a distance" ? Governing "excellence" in French higher education (2009–2012) », *Revue française de science politique*, vol. 68, n° 4, 2018, p. 691-715.
- Harroche, Audrey, « Les petites mains de l'excellence. Place et rôle des chargées de projet dans la mise en œuvre d'une Initiative d'excellence », *Revue française d'administration publique*, vol. 169, n° 1, 2019, p. 151-167.
- Rowell, Jay, « Production et reproduction des hiérarchies disciplinaires dans une grande université de recherche française », *Sociologie*, 13, 2022, p. 261-278.

Faire de la recherche : le parcours du combattant

Au fil des changements multiples opérés dans l'organisation de la recherche, le mi-temps recherche des enseignant-es-chercheur-ses a peu à peu été grignoté par des charges administratives de plus en plus chronophages, liées à l'enseignement, mais aussi au financement de l'activité de recherche.

Par **STÉPHANIE ROSSANO**, professeure à l'université Gustave-Eiffel, membre de la commission administrative

Les changements dans l'organisation de la recherche sont motivés de différentes façons par les gouvernements successifs mais laissent généralement entendre qu'il faudrait rendre les enseignant-es-chercheur-ses (EC) « plus efficaces », « plus compétitifs », « plus en lien avec la société »... La France perdrait sa place dans le monde, serait « déclassée »... Les universités devraient être « plus responsables »... Les formations « plus professionnalisantes »... Force est de constater que le vocabulaire utilisé est peu valorisant, les propos étayés par des indicateurs quantitatifs peu illustratifs, mais que les réformes concernant l'enseignement supérieur et la recherche s'enchaînent. Les répercussions des changements multiples opérés dans l'organisation de la recherche sur les conditions d'exercice du métier d'enseignant-e-chercheur-se sont difficiles à mesurer sauf à utiliser des indicateurs quantitatifs dont la pertinence est rapidement mise en question. Une chose est pourtant sûre, le mi-temps recherche des enseignant-es-chercheur-ses est peu à peu mité par l'alourdissement des charges administratives liées à l'enseignement mais aussi au financement de l'activité de recherche.

L'évolution du contexte d'exercice de la recherche transparaît dans les dossiers Hcéres des laboratoires de recherche ou dans les critères de promotion des collègues : faire son métier ne suffit plus. Il faut être « primé », « innovant », « disruptif », « changer de paradigme »... Il faut produire un portfolio pour un laboratoire, une liste de « découvertes majeures ». L'évaluation montre à quel point le processus de recherche n'est pas compris, à quel point le processus créatif, qui est sous-jacent, ne l'est pas plus. Le quotidien, pierre angulaire du processus de création, est balayé ; seul compte l'innovant, la paillette. Pourtant toute question de recherche est nouvelle par définition. Qui cherche des choses déjà trouvées ?

Derrière les changements d'organisation de la recherche, transpirent le culte du « talent », la volonté de piloter la recherche pour « contraindre » plus ou moins fortement les sujets d'étude dans le but de « transformer en or » le potentiel scientifique et technique de la France. Le mythe du professeur Tournesol perdure. Au-delà du cliché de l'homme blanc âgé et en blouse, l'enseignant-chercheur serait un personnage éthéré sans contrainte, sans évaluation, inutile, sauf à le « coacher » et le « mettre en concurrence », en contradiction totale avec le fonctionnement entre pairs et le processus de production de connaissance partagée. Dans ce contexte, les appels à projets sont le bras armé des changements organisationnels. En effet, quiconque essaierait de s'y soustraire verrait son dossier mal évalué quand bien même il produirait et transmettrait des connaissances.

Dans cet article, nous nous situons dans le quotidien de l'enseignant-e-chercheur-se, en immersion dans le parcours du combattant d'un projet de recherche de sa conception à sa mise en œuvre.

EN AMONT

Du fait de la baisse des dotations pérennes des laboratoires, la première étape d'un projet de recherche consiste à se procurer les moyens de travailler : équipement, fonctionnement des expériences, missions de terrain, travail en archives, salaire des collaborateurs voire son propre matériel informatique. L'enseignant-e-chercheur-se doit se plonger dans la jungle des financements – qui se multiplient et se rigidifient depuis une vingtaine d'années – pour trouver l'appel à projets le plus adapté à ce qu'il souhaite faire en termes de sujet mais aussi de niveau de financement, ou de calendrier. Le financeur, qu'il soit l'Europe, le pays, la région, ou plus récemment les établissements, veut piloter la recherche. Les contraintes inhérentes à ces projets se multiplient alors : appels à projets transverses, multisites, incluant des pays spécifiques (Europe), mobilisant à la fois des collègues de SHS et de sciences et techniques,

Les appels à projets sont le bras armé des changements organisationnels.

mais aussi « *originaux* », « *en rupture* », avec « *changement de paradigme* », ouverts sur « *la société civile* », en lien avec le tissu local et entrepreneurial... Tout est mobilisé – souvent par des non-chercheurs – pour forcer l'orientation des recherches qui doivent être justifiées en termes d'utilité, de retombées pour la société, planifiées. L'ensemble des résultats attendus doit être décrit en amont du projet, un non-sens pour ceux qui savent réellement ce qu'est la recherche. Petit à petit, la liberté académique est bridée. Par ailleurs, la dématérialisation censée soulager les équipes engendre dans les faits des dossiers de plus en plus lourds à monter.

Pour évoluer dans ce monde contraint, les enseignant-es-chercheur-ses développent des stratégies. Certain-es déposent des projets bouclés scientifiquement mais dont les résultats ne sont pas encore valorisés, utilisant le financement décroché pour préparer le projet suivant. D'autres produisent des programmes de travail qui devraient nécessiter des dizaines d'années. Promettre que l'on va décrocher la lune pour bernier les évaluateurs ? Qui est dupe ? Toutes ces stratégies mettent les EC en souffrance. Et si se battre pour se procurer soi-même les moyens de faire son métier, pour prouver l'intérêt de nos travaux, était une des causes de la souffrance montante des EC ?

PENDANT LE PROJET

Quand un financement est décroché – les ressources étant de plus en plus fléchées –, il est compliqué de changer de direction, même si une découverte survient. Tout imprévu lié par exemple à l'accès à des données, à un terrain, à des archives ou à un grand instrument met en péril le projet. La gestion de la partie administrative est de plus en plus lourde, conduisant certains EC à ne plus vouloir porter des projets, et la baisse d'attractivité des métiers de la recherche rend de plus en plus difficile le recrutement des doctorants, postdoctorants, pourtant partenaires nécessaires des projets de recherche. Enfin, il faudra trouver du temps pour animer le réseau scientifique, alimenter le site Web, et communiquer vers l'extérieur : autant de dimensions chronophages supplémentaires.

APRÈS LE PROJET

Lorsque le financement est épuisé, il convient de vite publier pour justifier que l'argent a été « valorisé » et postuler à un nouvel appel à projets. Cette contrainte de temps est largement antinomique avec la maturation des résultats.

Pour préserver notre métier dans de telles conditions, il faut réaffirmer haut et fort qu'il



© Karlyne/Wikimedia Commons

consiste en un vrai mi-temps recherche. Il faut augmenter les dotations pérennes des laboratoires pour permettre l'exploration scientifique sans réponse à des appels à projets. Il faut dégager du temps aux enseignant-es-chercheur-ses pour qu'ils puissent donner libre cours à leur créativité. Enfin, il faut questionner activement et continuellement les changements organisationnels. Et s'ils étaient à l'origine de la soi-disant perte de vitesse de la France ? Et si tout ce temps utilisé à se réorganiser empêchait de faire de la recherche ? ■



La retraite des enseignants du supérieur révélatrice d'injustices de carrière

Alors que le nombre de départs à la retraite augmente fortement parmi les enseignants du supérieur, les inégalités de carrière entre les corps se font ressentir au moment de la liquidation de la pension.

Par **RAYMOND GRÜBER**,
coresponsable du secteur Situation des personnels

Les différents gels de recrutements qui se sont multipliés depuis la loi LRU ainsi que les diverses réformes des retraites décalant l'âge de départ ont entraîné un vieillissement de la population des enseignants du supérieur, enseignants-chercheurs (EC) comme enseignants du secondaire (E2D). L'âge moyen de ces deux catégories se situe actuellement à 50 ans, les hommes étant en moyenne âgés de deux ans de plus que les femmes¹. Le vieillissement de la population enseignante devrait encore s'accélérer d'ici à 2030 et se rapprocher des 53 ans².

L'âge de départ à la retraite des enseignants du supérieur est bien supérieur à celui de l'ensemble de la population française, qui est actuellement de 63 ans, notamment chez les EC, où l'âge moyen de départ à la retraite dépasse les 66 ans (cf. tableau).

FAIBLE TAUX DE REMPLACEMENT DES PRCE ET DES MCF

Les deux corps présentant le plus faible taux de remplacement – qui est de 75 % du traitement indiciaire pour une carrière complète dans la fonction publique – sont les certifiés (PRCE) chez les E2D et les maîtres de conférences (MCF) chez les EC, en raison d'un faible nombre de trimestres cotisés dans la fonction publique d'État (FPE). Il est à noter que le traitement indiciaire des MCF est inférieur à celui des PRAG au moment du départ à la retraite. Deux raisons principales peuvent expliquer cette différence de 8 % du traitement indiciaire alors même que les MCF prennent leur retraite deux ans plus tard que les PRAG :

- le MESR refuse d'introduire une clause de sauvegarde comme celle obtenue par la FSU pour les E2D, qui permet, sauf avis défavorable motivé, un passage en hors-classe après un certain délai dans le dernier échelon de la classe normale ;
- la grande majorité des personnes ayant pris leur retraite en 2021-2022 n'ont pas bénéficié, malgré les demandes du SNESUP-FSU, des modalités de reclassement mises en place en 2009 ; de plus, ces personnes se trouvant en concurrence avec les générations plus jeunes, leur accès à la hors-classe en a souffert.

AMÉLIORATION DE LA PENSION MOYENNE

En comparant l'indice moyen lors du départ à la retraite entre 2016-2017 et 2021-2022, nous pouvons voir que le protocole PPCR – qui a été signé par la FSU –, avec la mise en place de l'échelon exceptionnel chez les MCF et de la classe exceptionnelle pour les E2D, a permis une nette amélioration de la pension moyenne. L'effet du protocole est notamment visible chez les E2D avec une augmentation de 80 points d'indice chez les agrégés et de 93 points chez les certifiés. Cette amélioration est moindre chez les EC, notamment en raison de l'absence d'ajout d'échelon en fin de grille des professeurs des universités (PU) et des blocages de nombreux MCF dans le premier grade.

Le SNESUP-FSU continue d'exiger l'application du protocole PPCR pour les EC, avec notamment un déroulement de la carrière sur deux grades, et la linéarisation de l'échelon exceptionnel des MCF à l'instar de ce qui a été obtenu cette année pour les corps enseignants. Il réclame également un recrutement au plus près du doctorat, afin d'augmenter le nombre de trimestres cotisés dans le cadre du régime de la FPE. ■

L'âge de départ à la retraite des enseignants du supérieur est bien supérieur à celui de l'ensemble de la population française.

CORPS	PU	MCF	PRAG	PRCE
Âge moyen	66,9	65,9	64,2	64,8
Nombre de trimestres (dont FPE)	171 (147)	165 (137)	168 (153)	168 (136)
Taux de remplacement (en %)	77,4	69,3	75,5	68,6
Indice moyen en 2021-2022 (en 2016-2017)	1 229 (1 193)	944 (889)	1 024 (944)	852 (759)
Pension civile moyenne (en euros)	4 530	3 115	3 681	2 778

1. « Panorama des personnels enseignants de l'enseignement supérieur 2021 », MESR.
2. Note flash du SIES n° 19, juillet 2022.



Bilan des campagnes de recrutement synchronisées des enseignants du supérieur

Alors que la campagne synchronisée de recrutement 2023 d'enseignants et d'enseignants-chercheurs est maintenant achevée, le bilan montre des tendances inquiétantes, notamment au niveau du nombre de postes pourvus.

Par **RAYMOND GRÜBER**,
coresponsable du secteur Situation des personnels

Après avoir baissé de 11 % sur la période 2017-2020, les départs à la retraite des enseignants du supérieur, enseignants-chercheurs (EC) et enseignants du second degré (E2D), ont augmenté de 22 % entre 2020 et 2022¹. Cette forte augmentation explique en grande partie la hausse des publications de postes en 2022² (+ 16,5 % pour les EC et + 31,5 % pour les E2D) et en 2023³ (+ 10,2 % pour les EC et + 3,1 % pour les E2D). Notons tout de même que les publications de postes de professeurs des universités (PU) ont quasiment stagné sur la période et que les postes pourvus par concours en 2022 et 2023 – 531 postes en moyenne – représentent moins des deux tiers des départs à la retraite de 2021 et 2022 – 765 en moyenne. Les établissements font le choix, pour des raisons budgétaires, de publier des postes de maîtres-tes de conférences (MCF) en remplacement des postes de PU vacants. Les objectifs du dispositif de promotion de MCF en PU tant vanté par le ministère sont ainsi fortement compromis par ce repyramidage à l'envers : malgré 772 promotions prononcées au titre des années 2021 et 2022, il n'y a que 230 PU de plus à la fin de cette période.

DÉCROCHAGE

Le bilan de la campagne synchronisée des EC – hors agrégation et 46,3 – montre pour la première fois un décrochage entre les postes publiés et les postes finalement pourvus. Alors que ce taux se situe chaque année aux alentours de 95 %, il chute à 92 % en 2023, avec 102 postes de MCF et 51 postes de PU non pourvus. Cette tendance est

plutôt inquiétante, surtout si elle devait se confirmer dans les années qui viennent, d'autant que les départs définitifs – retraites et autres départs – devraient s'accroître de 5,5 % par an jusqu'en 2029⁴, augmentant d'autant plus les besoins en recrutement pour remplacer ces départs (cf. *infographie*).

Concernant la campagne de recrutement des E2D, celle de 2023 est caractérisée par une nette préférence pour la première session, qui représente plus des deux tiers des postes alors qu'elle n'en représentait que 55 % en 2021 et 2022. Souhaitons que ce renforcement de la première session, faisant suite à une action récurrente du SNESUP-FSU auprès du ministère pour réduire l'effet des nombreux refus du recteur en seconde session⁵ lors des campagnes précédentes, se poursuive. Les campagnes 2022 et 2023 sont marquées par un taux pourvus/publicés plus faible que pour les EC, autour de 83,5 %, soit plus de 130 postes non pourvus sur chacune des campagnes.

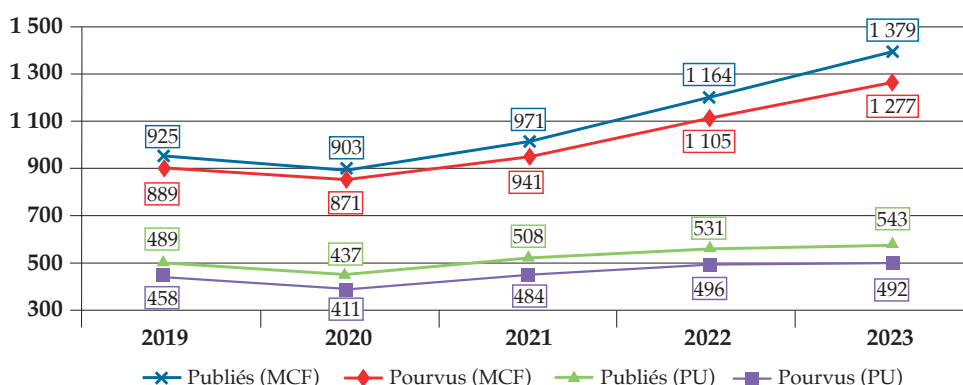
INDICATEURS INQUIÉTANTS

Enfin, il est à noter que les postes de chaires de professeur junior (CPJ) ne rencontrent toujours pas leur public, avec 669 candidats pour 150 CPJ en 2023. Le SNESUP-FSU revendique la fin de ces recrutements et demande que les supports prévus pour les CPJ soient utilisés afin de recruter des EC titulaires.

Cette campagne synchronisée de recrutement 2023 est ainsi marquée par des indicateurs inquiétants. Le secteur Situation des personnels du SNESUP-FSU analysera les données par secteur géographique et par discipline dès que celles-ci seront disponibles à la rentrée 2024 afin de déterminer plus précisément les causes de cette baisse du taux de postes pourvus. ■

Après avoir baissé de 11 % sur la période 2017-2020, les départs à la retraite des enseignants du supérieur ont augmenté de 22 % entre 2020 et 2022.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE POSTES PUBLIÉS ET POURVUS SUR CINQ ANNÉES
SESSION SYNCHRONISÉE, HORS AGRÉGATION ET ART. 46.3



1. « Les départs en retraite des titulaires de l'enseignement supérieur et la recherche en 2022 », Note flash du SIES n° 10, juin 2023
2. « Bilan provisoire de la campagne 2022 de recrutement des enseignants-chercheurs et des enseignants du second degré affectés dans le supérieur », Note d'information DGRH, juillet 2022.
3. « Bilan provisoire de la campagne 2023 de recrutement des enseignants-chercheurs et des enseignants du second degré affectés dans le supérieur », Note d'information DGRH, juillet 2023.
4. Note flash du SIES n° 19, juillet 2022.
5. Pour les E2D, le recteur peut s'opposer à l'affectation des enseignants dans le supérieur uniquement pour la seconde session de recrutement qui a lieu entre mars et juin.



Remboursement partiel des frais de déplacement domicile-travail

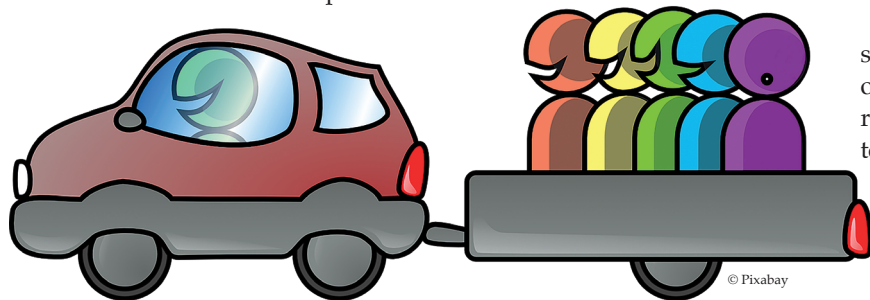
L'État encourage depuis 2010 l'usage de moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle pour les trajets des agent-es de la fonction publique, fonctionnaires et contractuel-les, entre leur domicile et leur lieu de travail. Les employeurs publics sont ainsi tenus de prendre en charge une partie des frais de déplacement induits par l'usage de ces moyens de transport.

Par **CLAIRE BORNAIS**,
membre de la commission financière

La prise en charge des frais de déplacement dus à l'usage de moyens de transport se fait à ce jour sur deux bases :

- frais d'abonnement aux transports en commun ou à un service public de location de vélos : remboursement à hauteur de 75 % du prix de l'abonnement depuis le 1^{er} septembre 2023, dans la limite de 96,36 euros par mois (pour le remboursement). La prise en charge pour un travail à temps partiel de quotité supérieure ou égale à 50 % est la même que pour un temps plein. Pour une durée de travail inférieure au mi-temps, la prise en charge est réduite de moitié. Cette prise en charge est interrompue pendant les périodes de congés (congés de maladie, maternité, etc.)¹ lorsque ces congés entraînent un mois calendaire complet sans travail.

Le remboursement partiel de l'abonnement de transports en commun et le FMD sont exonérés d'impôt sur le revenu.



L'utilisation du covoiturage est contrôlée par l'employeur, qui demande un justificatif.

- forfait mobilité durable (FMD), qui permet un remboursement forfaitaire annuel des frais de transport entre le domicile et le lieu de travail des agent-es, à condition que ces trajets soient effectués :

- en covoiturage ;
- à l'aide d'un engin de déplacement personnel motorisé ou non, loué ou mis à disposition en libre-service : vélo, trottinette, monoroue, etc., mais aussi cyclomoteur, motocyclette ;
- en recourant à un service d'auto-partage, à condition que les véhicules mis à disposition soient des véhicules à faibles émissions.

Le montant du forfait mobilité durable varie selon le nombre de jours par an de déplacement entre le domicile et le travail : 100 euros entre 30 et 59 jours ; 200 euros entre 60 et 99 jours ; 300 euros pour au moins 100 jours. Le FMD est cumulable

depuis le 1^{er} septembre 2022 avec le remboursement partiel des titres de transports publics.

Pour bénéficier de ces remboursements, il faut en faire la demande auprès de son employeur public. Pour le remboursement de l'abonnement de transports en commun, il faut fournir un justificatif d'abonnement.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR POUR LE FMD

Pour le FMD, vous devez fournir à l'administration une déclaration sur l'honneur au plus tard le 31 décembre de l'année pour laquelle vous demandez le versement du FMD (peut-être même un formulaire est-il disponible quelque part dans l'intranet de l'établissement). Ne tardez donc pas pour en bénéficier pour l'année en cours ! Le FMD est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration d'utilisation du vélo ou du covoiturage².

Dans cette déclaration, il faut certifier utiliser l'un ou plusieurs des moyens de transport ouvrant droit au forfait. L'utilisation du covoiturage est contrôlée par l'employeur, qui demande tout justificatif utile (soit un abonnement à un service de covoiturage, soit une attestation sur l'honneur de la personne avec laquelle vous covoiturez). De même pour les abonnements d'auto-partage ou de location longue durée. L'utilisation d'un vélo personnel (avec ou sans assistance électrique) peut aussi (théoriquement) être contrôlée par l'employeur (mais il n'y a pas de justificatif spécifique exigible).

Le remboursement partiel de l'abonnement de transports en commun et le FMD sont exonérés d'impôt sur le revenu et ne sont donc pas inclus dans le montant du revenu net imposable figurant sur les bulletins de paie et sur la déclaration préremplie de revenus. ■

ERRATUM

Dans la « Fiche pratique n° 50 » du *Snesup* n° 718, p. 20, le déroulement de carrière d'une enseignante certifiée devenue agrégée comporte une erreur qui fausse la conclusion. Les modifications sont accessibles à cette adresse : www.snesup.fr/article/erratum-le-snesup-ndeg-178-fiche-pratique-ndeg-50.

1. Pour plus de précisions, se reporter à la fiche « Remboursement des frais de transport domicile-travail (fonction publique) – Transports en commun » du site service-public.fr. Par exemple, un congé du 10 juillet au 25 août n'entraîne pas de suspension de la prise en charge.

2. En cas de changement d'employeur dans l'année civile, ou de pluralité d'employeurs publics (simultanés), se reporter à la FAQ « Forfait mobilité durable » sur le site www.fonction-publique.gouv.fr.



Budget 2023 de l'ESR : un désengagement de l'État historique

En attendant l'adoption définitive de la partie dépenses de la loi de finances initiale*, qui devrait découler d'un énième 49.3 au Parlement et dont, pour ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, nous détaillerons la répartition par établissement dans un prochain article de ce mensuel, nous revenons sur l'exécution en cours des budgets 2023 dans les établissements et le recours aux fonds de roulement annoncé par le MESR.

Par **HERVÉ CHRISTOFOL**,
coresponsable du secteur Service public

DES DÉFICITS PRÉOCCUPANTS

Rappelons que la loi de finances initiale (LFI 2023) adoptée par le Parlement à l'automne 2022, après que la première ministre eut déjà demandé l'application de l'article 49.3, a consacré à la recherche et à l'enseignement supérieur la plus faible part du budget de l'État depuis plus de dix-sept ans ! Dans le contexte d'inflation que nous connaissons, ce budget n'a pas permis aux établissements d'équilibrer les leurs. En effet, le ministère n'a compensé en 2023 ni la hausse de + 3,5 % des salaires pour les contractuels hors budget de l'État (100 millions d'euros [M€]), ni les mesures dites « Guerini » de revalorisation des salaires, comme la hausse de + 1,5 % du point d'indice sur les six derniers mois de l'année et la prime de pouvoir d'achat (150 M€), ni la pérennisation du financement des places dans le cadre du plan de relance (50 M€), ni l'augmentation des coûts de fonctionnement dus à l'inflation notamment de l'énergie (200 M€). Ainsi, dans un contexte de stagnation des effectifs et de maintien des activités de formations supérieures et de recherche, ces 500 millions d'euros manquants engendrent-ils des déficits dans la plupart des établissements. C'est le cas notamment pour les universités d'Angers (- 11,6 M€), de Dijon (- 16 M€), de Lille (- 20 M€), du Littoral (- 4,9 M€), de Marne-la-Vallée (- 5 M€), de Nantes (- 4,7 M€), de Paris-Panthéon-Sorbonne (- 3,4 M€), et ce après avoir pourtant déjà dû puiser dans leur fonds de roulement (FR) au cours de l'année, notamment à Angers (8,2 M€), à l'université de Lorraine (7 M€ après avoir déjà puisé 6 M€ en 2022), à l'université Lyon 1-Claude-Bernard (10 M€)...

L'APPEL AU FONDS DE ROULEMENT EST INADAPTÉ

Le FR des universités s'est constitué en accumulant des excédents budgétaires au cours des années précédentes et il permet notamment d'assurer au minimum quinze jours de trésorerie pour payer les salaires et le fonc-

tionnement de l'établissement, de provisionner les fonds des programmes pluriannuels de recherche et d'investir des fonds propres dans l'immobilier au côté d'autres financeurs. C'est ce que le ministère appelle le fonds de roulement « fléché ». Au-delà de ces montants, le fonds de roulement est qualifié d'« atypique ». Le ministère des finances aurait identifié près de 1 milliard d'euros de FR « atypique » dans les établissements de l'ESR. Nous en avons demandé la liste à madame la ministre lors du Cneser de rentrée mais, à ce jour, nous n'avons pas de réponse. De son côté, France Universités estime ce FR « atypique » à un peu plus de 500 M€. Sa distribution est très inégalitaire et elle ne correspond pas aux sommes non financées dans chaque établissement. Aussi vouloir sous-financer tous les établissements tout en ne permettant qu'à une minorité de s'en sortir en puisant dans leur FR n'est pas acceptable et cela entraîne des plans d'austérité drastiques dans plusieurs universités : ainsi à Amiens, seulement 60 % des postes vacants seront mis au concours et 40 % seront attribués à des non-titulaires (ATER), et à Nantes seulement 78 postes seront publiés alors que 145 demandes étaient remontées. On note encore le recrutement d'un contractuel durant un an après toute vacance de poste à Angers ou Besançon, la suppression de 110 postes de Biatss à Lille ou de 42 postes d'enseignant-e et d'enseignant-e-chercheur-se à Paris-Est-Créteil, ainsi qu'une baisse de 20 % des budgets des composantes à Paris Cité et à Paris-Est-Créteil, une baisse de l'ordre de 3 % des heures complémentaires à Lille, de 15 à 20 % des heures de formation en LSH à l'université d'Aix-Marseille, la fermeture de deux licences et de cinq parcours de master à l'université d'Avignon, etc. Dans ces conditions, comment pourrions-nous supporter en 2024 la plus forte baisse du budget de l'ESR en euros constants depuis dix ans telle que la programme le gouvernement dans son projet de loi de finances ? Un tel désengagement de l'État est historique et devra être combattu pour sauver le service public de l'ESR. ■

Vouloir sous-financer tous les établissements tout en ne permettant qu'à une minorité de s'en sortir en puisant dans leur fonds de roulement n'est pas acceptable.

* La partie recettes du projet de loi de finances 2024 (PLF) a été adoptée grâce à l'article 49.3 de la Constitution, le 18 octobre 2023. Les motions de censure des groupes LFI et RN ayant été rejetées, cette première partie du PLF est considérée comme adoptée.

L'enseignement supérieur privé s'accroît au détriment du public

Plutôt que de fournir les moyens aux établissements publics de dispenser un enseignement à destination du plus grand nombre, l'État préfère encourager les initiatives privées, avec une exigence de qualité qui se limite à consulter les volumes horaires des maquettes d'enseignement, et non les qualifications des personnels.

Par **HUGO HARARI-KERMADEC**,
membre de la commission administrative

L'enseignement supérieur privé est en forte croissance en France. On y comptait 737 000 étudiant-es inscrit-es en 2020, en hausse de 65 % en dix ans, et tout indique que la tendance s'est accrue depuis, avec la limitation des places dans les universités publiques organisées par les plates-formes de candidatures Parcoursup et Mon Master. Ainsi, l'écart entre le nombre de diplômé-es de L3 et le nombre de places en M1 ne fait que croître, c'est désormais un quart des étudiant-es à ce niveau pour lesquels l'université publique n'a pas d'offre.

Le supérieur privé est multiple : à côté d'établissements historiques comme les « universités » catholiques, ou les écoles de commerce (initialement liées aux chambres de commerce régionales), on voit émerger de grandes multinationales de l'éducation, à but lucratif. Ce n'est pas dans les filières les plus prestigieuses que se développe principalement l'enseignement supérieur privé à but lucratif : on trouve l'essentiel de ses effectifs en BTS ou dans des écoles professionnelles qui recrutent juste après le bac. Beaucoup de formations privées ne délivrent pas de réels diplômes (relevant du ministère de l'enseignement supérieur), mais plutôt des certifications (relevant du ministère du travail) dont la reconnaissance est bien moindre.

EFFET D'AUBAINE

Ce sont souvent des étudiant-es d'origine populaire, avec des dossiers scolaires fragiles, qui doivent se contenter d'une formation privée à la fois chère et d'une qualité incertaine. Chère pour les familles, mais plus chère encore pour la collectivité, puisque l'État est très peu regardant sur les conditions d'attribution de ses financements pour le privé : le financement de l'apprentissage est passé de 5 milliards à 22 milliards d'euros entre 2017 et 2023, le nombre de centres de formation des apprentis de 900 à 3 000. La croissance du privé, c'est surtout l'effet d'aubaine double et massif des politiques publiques : réduction des moyens pour les « concurrents » publics, robinet ouvert pour les acteurs privés. En écoutant la directrice générale de l'enseignement supérieur, Anne-Sophie

Barthez¹, c'est tout aussi clair : le rôle du ministère est de vérifier la qualité de l'éducation, sans prendre en compte le type d'établissement, public ou privé. Avec une exigence de qualité qui se limite à consulter les volumes horaires des maquettes d'enseignement, et non les qualifications des personnels. L'essentiel des intervenant-es dans les établissements privés ne sont pas des enseignant-es professionnel-les, encore moins des enseignant-es-cher-

© Pixabay



Le privé siphonne peu à peu les ressources de l'enseignement supérieur public.

cheur-ses. Mécaniquement, c'est bien plus rentable d'avoir recours au privé à partir du moment où il n'a pas à assurer le coût de la recherche, ni à prendre en charge un revenu complémentaire pour ses intervenant-es. De plus, comme souvent sur un marché émergent, les pratiques commerciales les plus farfelues sont courantes : la Répression des fraudes a épinglé plus de la moitié des 80 établissements privés sur lesquels ont porté ses investigations dans un rapport publié en décembre 2022².

PROGRAMME BIENVENUE EN FRANCE

Si l'enseignement supérieur privé croît rapidement, avec toutes les menaces sur le public et les étudiant-es qu'il entraîne, il ne faudrait pas croire que c'est le seul vecteur de marchandisation. Cette année, pour la première fois, les universités publiques commencent à appliquer le programme pervers Bienvenue en France, qui augmente les droits d'inscription à 2 770 euros en licence et 3 770 euros en master pour toutes et tous les étudiant-es extraeuropéen-nes. ■

La Répression des fraudes a épinglé plus de la moitié des 80 établissements qu'elle a examinés.

1. Sur *France Culture*, le 5 juillet 2023.
2. www.economie.gouv.fr/dgccrf/protection-du-consommateur-lenseignement-prive-superieur-peut-mieux-faire.

Nouvelle loi sur la VAE, quelle application pour l'ESR ?

Publiée au *Journal officiel* le 22 décembre 2022, la loi « marché du travail » remodèle les contours de la validation des acquis de l'expérience, en écartant l'ESR de l'organisation du jury de VAE tout en donnant une place toujours plus grande à l'approche par compétences.

Par **SYLVIE BÉPOIX**,
coresponsable du secteur Formation,
et **EMMANUEL DE LESCURE**,
membre de la commission administrative

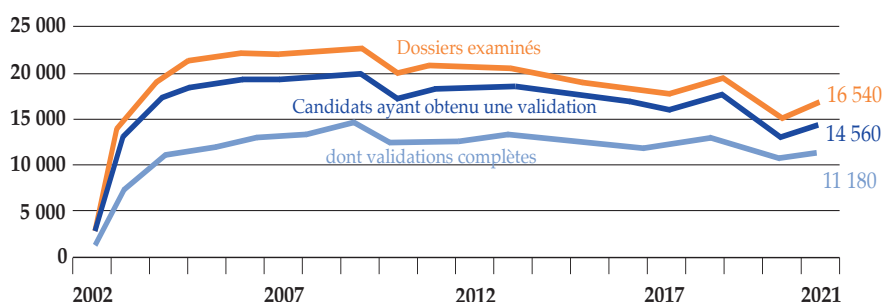
La validation des acquis de l'expérience (VAE) s'adresse à un public d'adultes et relève de la formation tout au long de la vie (FTLV), c'est-à-dire la formation continue. Instituée depuis 2002, elle représente un mode alternatif d'accès aux diplômes. Depuis sa création, la VAE connaît une baisse continue de ses candidats, phénomène qui s'est accéléré ces dernières années. Alors que les intentions de départ étaient de 60 000 diplômés par an, le résultat est très loin du compte (cf. infographie).

Concernant l'enseignement supérieur, en 2002, à l'ouverture du dispositif, 1 140 bénéficiaires ont obtenu une VAE après examen par un jury, cela représentait 17,1 % des VAE totales¹. En 2019, le chiffre des bénéficiaires est passé à 3 631, soit 73,8 % des VAE totales. L'intérêt pour l'obtention de diplômes du supérieur transparait à travers cette évolution. Les diplômes délivrés entraînent surtout dans les domaines du droit-économie-gestion et des sciences et techniques.

« SERVICE PUBLIC DE LA VAE »

Cet échec a-t-il conduit à la réforme en cours ? Déjà, en 2017, la durée minimale d'expérience professionnelle requise pour entrer dans le dispositif est passée de trois à un an. Pourtant, le nombre de candidats n'a pas cessé de baisser, poussant visiblement le gouvernement à demander un rapport². Remis en 2022, celui-ci formule des propositions pour faciliter l'accès et affiche un objectif de 100 000 parcours de VAE par an d'ici à la fin du quinquennat ; il s'agirait d'un des leviers pour arriver au plein-emploi en 2027. La première étape est l'instauration d'un « service public de la VAE » par la loi « marché du travail »³. Le but annoncé est de simplifier le parcours de la validation. La validation d'un bloc de compétences est ajoutée aux validations totale et partielle. Sous le couvert de la simplification, le gouvernement continue de s'attaquer aux qualifications en

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATS À LA VALIDATION AYANT OBTENU UN DIPLÔME OU DES UNITÉS CONSTITUTIVES DE CELUI-CI



Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte à compter de 2011)
Source : DEPP, enquête n° 62
Réf. : Note d'information, n° 22.40, DEPP

persistant à privilégier l'approche par compétences. Cette possibilité de candidater en VAE à un unique bloc risque de mettre en difficulté les candidats, qui devront multiplier les demandes pour obtenir un diplôme.

PHASE EXPÉRIMENTALE

Les formations concernées par la première phase, expérimentale, sont en ligne sur une plate-forme présentée par le gouvernement comme « un outil simple de l'évolution professionnelle et de la sécurisation du maintien en emploi »⁴. Dans ce cadre, l'université prend le rôle de certificateur dans le trio formé avec la personne désirant une VAE et son « architecte accompagnateur de parcours » (AAP), dans une temporalité accélérée de six à huit mois de procédure. La période expérimentale limite le nombre de diplômes considérés⁵, plusieurs d'entre eux étant des BUT.

L'ESR se voit dessaisi de l'organisation et de la validation du jury de VAE désormais fixé par voie réglementaire. Il s'agit de rester très vigilant par rapport au futur décret d'application qui doit paraître début décembre 2023 et qui pourrait minimiser la place des enseignants dans les validations, voire les supprimer. Nos revendications sont que la VAE doit rester l'œuvre de l'ESR pour les diplômes le concernant, et que les enseignants doivent demeurer les acteurs principaux dans les jurys de VAE. Nous réaffirmons notre opposition au principe des blocs de compétences. ■

Il s'agit de rester très vigilant par rapport au futur décret d'application qui pourrait minimiser la place des enseignants dans les validations, voire les supprimer.

1. « Enquête VAE auprès des établissements », MESRI-SIES, 2019.
2. fsu.fr/note-fsu-fpqqe-janvier-2023-vae-mise-en-oeuvre-des-premieres-mesures-d'une-reforme-d'ampleur-mise-a-jour.
3. Loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022, www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046771781.
4. vae.gouv.fr.
5. Quatre branches sont concernées : 200 certifications des secteurs soin-santé-dépendance, industrie métallurgique, sports et grande distribution.

Étudiant·es étranger·ères, visa pour la noyade consulaire

Avec d'un côté la hausse des droits d'inscription et les complications consulaires pour l'obtention d'un visa, et de l'autre des déclarations telle celle d'Emmanuel Macron à Ouagadougou, les étudiants extracommunautaires sont pris dans l'étau des discours et des politiques discriminatoires et anti-immigrés.

Par **THIERRY LABICA**,
université Paris-Nanterre

Les systèmes universitaires des pays riches sont depuis quelques années entrés dans une concurrence assumée pour attirer les étudiants étrangers. Passée du 3^e (et 1^{er} rang des pays non anglophones) au 7^e rang des pays d'accueil entre 2014 et 2022, la France enregistre le coup de la hausse massive des droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires et la faible lisibilité de l'offre, résultat d'une succession confuse de fusions et de changements de nom. Un troisième élément mérite l'attention : l'état des services consulaires français et les méthodes de leurs sous-traitants.

Outre les recettes tirées de la sous-traitance consulaire, il y a l'apport net que représentent ces étudiants pour l'économie française.

des services des visas reçoivent de facto, et quasiment exclusivement, des instructions restrictives [...] Le cas de l'accueil des étudiants africains est particulièrement critique. »

Troisième facteur, souvent méconnu : depuis la fin des années 2000, la France a fait le choix d'externaliser le travail de réception et de gestion des demandes de visa en amont de consulats, en sous-effectif chronique. Deux sous-traitants sont rapidement devenus des protagonistes majeurs à échelle globale sur ce nouveau marché de clients captifs : TLScontact, présent dans 90 pays, et VFS Global, créé en 2001, et désormais en charge de 3 361 centres de demandes de visa dans 145 pays. Résultat régulièrement constaté : en guise d'« amélioration », comme nombre de personnes en attente de visa, les étudiants algériens, marocains, tunisiens et sénégalais ont eu droit à ce qu'il faut se contenter de résumer ainsi : opacité, arbitraire, intrusion, humiliation, négligence, incompétence, rapacité et extorsion assumées, et corruption.

DUPLICITÉ D'ÉTAT

Entre le discours du chef de l'État à Ouagadougou (appelant les jeunes de France et d'Afrique à se rencontrer et à se mieux connaître) et l'objectif d'Edouard Philippe d'attirer jusqu'à 500 000 étudiants étrangers, ces derniers sont pris ainsi dans l'étau des discours et des politiques discriminatoires et anti-immigrés, et du double attrait de la manne économique qu'ils représentent. Car, outre les recettes tirées de la sous-traitance consulaire, il y a l'apport net que représentent ces étudiants pour l'économie française, soit, selon l'enquête conduite par Campus France en 2022, 1,35 milliard d'euros (dont 873 millions d'euros dépensés en droits d'inscription).

Ces étudiants sont ainsi exposés à l'escroquerie systémique d'un discours officiel clairement incitatif, assorti de dispositions réelles, elles, restrictives et dissuasives dans le pays de départ, avant d'être ouvertement répressives sur le territoire national lui-même*. ■



TOMBEAU POUR LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

Rappelons-le, les personnels et les ressources des services diplomatiques ont subi les mêmes agressions que l'ensemble de services publics au cours de la période récente, de l'ordre de - 50 % du personnel du ministère des affaires étrangères en trente ans.

Dans ce contexte, on songe aussi aux sanctions prises en septembre 2021 contre les trois pays du Maghreb pour leur refus de rapatrier leurs ressortissants en situation irrégulière : baisse de l'attribution des visas « drastique » et « inédite ». Ces sanctions n'ont fait cependant qu'exacerber une politique générale déjà en cours et qu'un rapport d'avril 2023 résume bien : « *Les agents*

* Pour une version plus complète de cet article : www.contretemps.eu/universite-france-etudiants-etrangers-politiques-migratoires-france-racisme.

Une indigne pauvreté étudiante

Dans un contexte où la pauvreté étudiante s'accroît, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche se cache derrière son petit doigt budgétaire. Il est pourtant désormais plus qu'urgent d'agir. État des lieux et rappel de nos revendications.

Par **MICHEL MARIC**, responsable du secteur International

Nous donnions l'alerte dans ces colonnes il y a près de trois ans¹ : la marée de précarité étudiante mise en évidence par la crise sanitaire s'annonçait, pour quiconque voulait bien se pencher sur le sujet, comme plus grave encore. Car les inégalités entre étudiants – largement creusées au cours des dernières années – restent désespérément aggravées par le fonctionnement même d'un enseignement supérieur sous-doté.

UN SYSTÈME DE BOURSES INADAPTÉ

Dans l'appel de la CA du 14 septembre dernier, nous soulignons que les conditions de cette rentrée universitaire étaient « particulièrement difficiles tant pour les personnels que pour les étudiant-es frappés par une pauvreté croissante »². Lors de sa conférence de presse du 28 septembre, la nouvelle présidente de la FAGE, Maëlle Nizan, l'affirmait de son côté : « On ne peut plus parler de précarité étudiante aujourd'hui, il est temps de parler de pauvreté. » Car si, par nature, la condition étudiante est précaire, en ce qu'elle repose sur un équilibre souvent fragile et toujours temporaire, la question de la pauvreté étudiante renvoie aux moyens de subsistance et aux conditions de vie qui sont les leurs. En cette rentrée, les syndicats étudiants n'ont pas manqué de souligner leur inquiétude : alimentation, logement... L'UNEF évaluait à 6,47 % la nouvelle augmentation des dépenses pour les étudiants pour l'année 2023-2024 et chiffrait à 17 % l'augmentation sur les cinq années passées³.

Le système de bourses existant est à bout de souffle : près de trois étudiants sur quatre bénéficiant des aides alimentaires étudiantes ne sont pas boursiers. Les syndicats et les associations étudiantes revendiquent ainsi la prise en compte de la situation propre à l'étudiant, et non la situation fiscale de sa famille.

Alors qu'elle lance une enquête sur le mal-logement étudiant dont les résultats sont annoncés pour cette fin d'année, l'Union étu-

diane note que le nombre de logements étudiants n'a augmenté que de 2 % depuis 2017, soit cinq fois moins que l'accroissement du nombre d'étudiants. Et nous sommes loin encore de la promesse de construire 60 000 logements faite par E. Macron en 2017. Alors qu'en moyenne la hausse de loyer d'un logement étudiant atteignait 10 % en cette rentrée.

PRIVATIONS ALIMENTAIRES

L'étude menée par l'association d'aide alimentaire étudiante Linkee auprès de 5 115 étudiants révèle que 76 % des interrogés ont un reste à vivre de moins de 100 euros par mois une fois toutes leurs factures réglées. Toutes ressources incluses, 91,7 % des étudiants vivent avec moins de 1 000 euros par mois, près d'un étudiant sur deux (47 %) avec moins de 400 euros, très largement en dessous du seuil de pauvreté. Les demandes d'aides d'urgence adressées aux universités et aux collectivités locales sont en nette croissance. L'enquête de l'IFOP réalisée pour l'association d'aide aux étudiants Cop1 montre, quant à elle, que 49 % des étudiants se privent sur le plan alimentaire (contre 25 % en population générale).

Aux présidents d'université, qui eux-mêmes appelaient, dans ce contexte où la pauvreté touche désormais très fortement les étudiants, à une réforme des bourses et à la création d'une allocation d'études pour tous les étudiants⁴, la réponse gouvernementale s'est résumée à ce stade à une fin de non-recevoir fondée sur des arguments budgétaires. Même informels, les propos présidentiels tenus le 19 octobre dernier, appelant à un meilleur contrôle de l'assiduité et l'introduction d'une conditionnalité liée à la réussite des études, sont dans ce grave contexte aussi remarquablement indécents qu'approximatifs et inexacts, à l'instar de l'affirmation selon laquelle « aucun pays n'aide plus les étudiants que la France », qui témoigne d'une méconnaissance certaines des systèmes universitaires internationaux, notamment ceux de Norvège, de Finlande, du Danemark ou de Suède.

IL EST URGENT D'AGIR

Devant cette situation de plus en plus inquiétante, le SNESUP-FSU réaffirme sa revendication d'une allocation d'autonomie pour tous les jeunes, tout comme ses demandes de postes statutaires d'enseignants, d'assistants sociaux, d'infirmiers, de médecins et de personnels administratifs et techniques, ainsi qu'un financement systématique de l'ensemble des thèses et pas seulement des trois quarts d'entre elles. Nous réaffirmons en outre notre exigence d'un plan de construction de logements étudiants gérés par les Crous à la hauteur des besoins. ■

Les inégalités entre étudiants sont aggravées par le fonctionnement même d'un enseignement supérieur sous-doté.



Le Snesup alertait il y a près de trois ans déjà et appelait à une réaction urgente face à l'aggravation de la pauvreté étudiante.

1. Le Snesup, « Préoccupante précarité étudiante », dossier du n° 690-691, décembre 2020-janvier 2021, p. 9-16 : www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-690-691-decembre-2020-janvier-2021.
2. Lettre flash n° 78, 14 septembre 2023 : www.snesup.fr/article/le-service-public-de-l'enseignement-superieur-et-de-la-recherche-esr-violamment-attaque-mobilisons-nous-appel-de-la-commission-administrative-du-snesup-fsu-du-14-septembre-2023-lettre-flash-ndeg78.
3. Le Snesup n° 717, septembre 2023, p. 8 : www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-717-septembre-2023.
4. Le Monde, 19 sept. 2023.

Que sont nos idéaux devenus ?

Dans cet entretien que nous avons réalisé à la suite de la sortie de son livre « La Haine de l'antiracisme »¹, Alain Policar critique ce qu'il nomme le national-républicanisme, responsable, selon lui, d'une vision réductrice du racisme ainsi que d'une conception dévoyée de l'universalisme et de la laïcité.

Propos recueillis par **STÉPHANE TASSEL**,
trésorier national

Certains poussent à faire passer l'antiracisme du statut de vertu cardinale de la gauche à une tare : un processus qui in fine contribue à servir la montée de l'extrême droite. Pourquoi constate-t-on cette évolution ?

Tu fais allusion au refus de certains intellectuels médiatiques (dont certains venaient de la gauche) d'admettre l'échec de ce qu'on a nommé l'« antiracisme moral ».

Par cette expression, il faut entendre l'idée qu'il suffit, pour éradiquer le racisme, d'affirmer que la race n'a pas de pertinence biologique. Donc, si la race n'existe pas, le racisme, qui est une doctrine de l'inégalité naturelle des races humaines, n'a aucune raison d'être.

Pourtant, le concept de race est remobilisé par certains militants antiracistes à partir des années 2000, dans une perspective politique notamment avec la « théorie critique de la race »², un programme d'études centré sur les relations entre la race, le racisme et le droit, afin d'analyser la fonction de ce dernier dans la reproduction des discriminations raciales (et, aussi, dans la lutte contre elles aux États-Unis). Selon ces nouveaux antiracistes (dits « politiques »), la race est un fait social et non biologique, qui a des effets en termes de discriminations sur les personnes racisées³. Ces analyses nouvelles ont été rendues possibles par un progrès dans la prise de conscience nationale des crimes coloniaux⁴. Elles se fondent aussi sur le constat que la politique d'indifférence à la couleur a échoué.



Alain Policar,
sociologue et politologue.

La race a en effet des effets discriminants sur les individus à qui on attribue une race non blanche : l'assignation subie produit des identités raciales. C'est un processus que [le philosophe canadien] Ian Hacking nomme la « fabrication des gens » : l'invention de catégories dans le mouvement même où on les désigne. La reconnaissance de ces identités raciales marque la dissension avec les anti-antiracistes, fortement critiques à l'égard de ce « retour » de la race et, selon eux, du risque d'essentialiser ces identités. Cette

critique de l'antiracisme se développe dans des milieux qui insistent sur l'importance de l'appartenance à la nation et, corrélativement, exaltent les valeurs de la République⁵. On peut donc la qualifier de « nationale-républicaine ».

Elle refuse l'idée d'un racisme comme rapport social, et le réduit à des attitudes individuelles, éventuellement traduites en actes hostiles. C'est dans le cadre de cette opposition théorique

que va se développer une véritable guerre des idées, aux conséquences politiques fortes.

Dans la période que nous traversons, l'universalisme est très fortement interrogé. Entre instrumentalisation, dévoiements... faut-il penser un changement de paradigme ?

C'est une question essentielle que celle de savoir si, malgré ses dévoiements, il est encore possible de faire de l'universalisme un horizon d'émancipation. Si l'on défend cette possibilité, comme je le fais, ce ne peut être qu'après avoir tiré les enseignements de l'histoire. Ce que ne paraissent pas faire

L'universalisme n'appartient pas à l'Europe, mais à l'humanité, et d'abord aux opprimés, privés de droits et de liberté d'agir et de penser, dont l'immense majorité vit hors d'Europe.

1. *La Haine de l'antiracisme*, d'Alain Policar, Textuel, 144 p., 18 €.

2. *Asterion* n° 27, 2022 : journals.openedition.org/asterion/8689.

3. *The Conversation*, 5 janvier 2023 : theconversation.com/quest-ce-que-une-personne-racisee-trois-definitions-pour-eclairer-le-debat-189996.

4. Série documentaire *Décolonisations : du sang et des larmes*, de Pascal Blanchard et David Korn-Brzoza, 2020.

5. *The Conversation*, 28 janvier 2020 : theconversation.com/fact-check-les-valeurs-de-la-republique-empêchent-elles-de-pratiquer-sa-religion-129853.

les républicains autoproclamés, ceux qui confondent sacralisation de la nation et amour de la République.

L'universalisme n'a-t-il pas trop souvent servi à méconnaître des formes culturelles singulières et, corrélativement, à justifier la domination de l'Occident ? Bref, l'universalisme peut aisément confondre l'universel et l'uniforme et ainsi s'égarer dans une attitude de surplomb. La France, tout particulièrement, s'est contentée d'exalter des principes dont elle s'est trop souvent émancipée. Le sang des colonisés n'a-t-il pas marqué d'une tache indélébile le cœur même du républicanisme français ? La France républicaine a longtemps accepté l'idée qu'elle devait apporter la lumière aux peuples du monde, que ceux-ci fussent ou non consentants. Et cette mission impliquait de les « civiliser » et de les intégrer dans la culture française, autrement dit de les assimiler.

Il convient également de ne pas négliger les apports de la critique décoloniale. Elle nous dit que, contrairement à la vulgate dominante, on ne peut accepter de faire de la colonisation une sorte d'accident ou d'anomalie au regard de l'universalité de nos principes. Par la critique de l'eurocentrisme, elle réhabilite des savoirs considérés, du point de vue de la modernité occidentale, comme des mythes ou du folklore.

Pourtant, les instrumentalisation de l'universalisme ne mettent pas en cause le besoin d'universel. Car l'universalisme n'appartient pas à l'Europe, mais à l'humanité, et d'abord aux opprimés, privés de droits et de liberté d'agir et de penser, dont l'immense majorité vit hors d'Europe. Et comment lutter contre la domination sinon en se référant à des valeurs universalisables ?

Affaires d'apprentis sorciers, de vacuité intellectuelle, d'intérêts affirmés, les dérives préoccupantes du discours dominant sur la laïcité ne font-elles pas peser des risques sur notre capacité à vivre ensemble ?

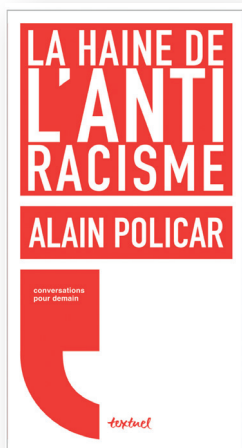
Chacun sait que la neutralité de l'État suppose ne pas adopter ou favoriser une croyance

religieuse. Mais elle implique également n'en discriminer aucune. Or l'État paraît ne pas respecter cette obligation. Il convient de comprendre si ce sentiment, fréquent chez les élèves musulmans, relève de la posture victimaire, comme on l'entend souvent, ou s'il est la conséquence d'une pratique contestable (en l'occurrence, une instrumentalisation du principe de laïcité). Tu devines ma réponse.

Ajoutons que la façon dont la laïcité est invoquée par la vulgate dominante laisse entendre que des obstacles consistants empêchent les fidèles musulmans d'en accepter l'esprit. Ils peuvent alors nourrir le sentiment qu'ils ne sont pas des citoyens comme les autres, d'autant que leur est généreusement prêtée une volonté séparatiste (voir la loi de renforcement des principes de la République).

En réalité, nous sommes devant une panique morale qui a pour fonction de nous détourner des véritables dangers.

C'est exactement ce que cherche à accomplir l'épouvantail « wokisme » : permettre de ne plus penser à ce qui devrait faire peur (la catastrophe écologique, le recul de la démocratie, la banalisation de l'extrême droite et la perspective, corrélatrice, qu'elle parvienne au pouvoir). On peut sans doute expliquer la réussite de cette diversion par un motif psychologique : on préfère jouer à se faire peur avec ce qui ne nous menace pas vraiment (les « wokistes ») plutôt que d'affronter ce qui devrait effectivement faire peur (l'extrême droite). On se rapporte ainsi au réel sur le mode du déni. Ce qui est nié, c'est avant tout le caractère systématique des discriminations, ce qui nous ramène à la première question, notamment au refus de considérer le racisme comme un rapport social. On doit, je crois, le concevoir comme résultant, à la fois, de dynamiques interindividuelles et de structures institutionnelles. Ignorer qu'il résulte de la rencontre des croyances (et des sentiments) et d'une organisation sociale, c'est ne pas se donner les armes pour le combattre. Comme le souligne mon amie [la philosophe] Magali Bessone, « le mal du racisme individuel est socialement conditionné ». ■



La Haine de l'antiracisme, d'Alain Policar, Textuel.

On préfère jouer à se faire peur avec ce qui ne nous menace pas vraiment (les « wokistes ») plutôt que d'affronter ce qui devrait effectivement faire peur (l'extrême droite).

94^e conseil exécutif de la FMTS

Le 94^e conseil exécutif de la FMTS s'est déroulé à Évora (Portugal), du 3 au 6 juillet 2023. Le symposium avait pour titre : « La coopération scientifique comme moteur de la paix et du développement durable ».

Par **FLORENCE MOUCHET** et **NAJAT TAHANI**,
représentantes du SNESUP-FSU à la FMTS

Le conseil exécutif a eu lieu au collège universitaire Luis-António-Verney de l'université d'Évora et était organisé en étroite collaboration avec l'Association portugaise des boursiers de la recherche scientifique (ABIC), la Fédération nationale des professeurs (Fenprof) et l'Organisation des travailleurs scientifiques (OTC).

Après une séance d'ouverture faite par le maire d'Évora, Carlos Pinto De Sà, sont intervenus madame la rectrice de l'université Herminia-Vasconcelos-Vilar, le coprésident de la FMTS Jean-Paul Lainé, ainsi que le professeur António Sampaio da Nóvoa, en tant qu'ambassadeur du Portugal à l'Unesco.

Ce dernier a précisé les idéologies qui dominent actuellement le monde scientifique et qui peuvent être résumées en trois mots : compétitivité, efficacité, esprit d'entreprise. Cette

vision influence profondément les mesures d'évaluation et les politiques de financement de la science, ainsi que les modes d'organisation des institutions, ce qui a un impact considérable sur la carrière et les conditions de travail des chercheurs.

Deux tables rondes ont complété ce symposium. L'une portait sur la coopération scientifique et la paix dans un environnement géopolitique instable ; la seconde sur l'impact des conditions de la recherche sur la voie du développement durable.

Ce CE a également permis aux cinq groupes de travail de se réunir et de présenter leurs travaux sur les thèmes suivants : « paix, désarmement et coopération » ; « climat, océan et objectifs de développement durable » ; « conditions de la recherche et de ses personnels » ; « fonds dédié à la recherche en Afrique » ; « femmes et science ».

Jamal Sebbani, secrétaire général du SNESup Maroc, a été élu secrétaire de la FMTS. ■

Les idéologies qui dominent le monde scientifique peuvent être résumées en trois mots : compétitivité, efficacité, esprit d'entreprise.

Réseau pour le climat de l'Internationale de l'éducation

La 9^e réunion du Réseau pour le climat de l'Internationale de l'éducation s'est tenue le 20 septembre dernier, en visioconférence. Il s'agissait de faire un point sur la campagne « Enseignez pour la planète » de l'IE, pour une éducation universelle de qualité au changement climatique, des systèmes éducatifs adaptés pour répondre à la crise climatique et une transition juste dans le secteur de l'éducation.

Par **CLAIRE BORNAIS**,
membre de la commission financière

Les principaux résultats d'une récente étude sur les subventions aux énergies fossiles (ou « fiscalité noire ») réalisée pour l'Internationale de l'éducation (IE) y ont été présentés. L'étude montre ainsi que les pays qui dépensent beaucoup dans les subventions (directes ou indirectes) aux énergies fossiles ont tendance à obtenir de mauvais résultats dans de nombreux domaines du développement humain, tels que les soins de santé, l'égalité entre les genres, l'accès à l'énergie et l'éradication de la pauvreté.

Les principales conclusions d'une autre recherche sur les stratégies des syndicats de l'éducation pour le désinvestissement dans les combustibles fossiles ont également été expo-

sées. Il en ressort que l'industrie de ces combustibles a influencé et continue d'influencer l'éducation par le biais du financement, des programmes d'études, de recherche, etc. Ainsi, au Texas (États-Unis), les sociétés pétrolières sont des financeuses importantes de l'éducation (gérée localement par les comtés), et proposent du « matériel pédagogique clés en main » sur les questions énergétiques, amenant à conclure (implicitement) qu'on ne peut pas se passer de pétrole pour vivre correctement...

L'importance du financement public de l'éducation, de l'enseignement supérieur, ainsi que de la recherche pour garantir l'indépendance vis-à-vis de ces sociétés a été soulignée. Une raison de plus pour continuer à lutter contre les réformes actuelles dans l'ESR en France, qui ont exactement l'inverse pour but ! ■

L'industrie des énergies fossiles influence l'éducation par le biais du financement.

Stratégie européenne et carrières universitaires

Dans le cadre du développement de la stratégie européenne pour les universités, la Commission européenne souhaite favoriser les carrières universitaires au niveau européen.

Par **MICHEL MARIC**, responsable du secteur International

Après la déclaration de la Sorbonne en 1998, celle de Bologne signée en 1999 affirmait l'objectif de construire un espace européen de l'enseignement supérieur (EES) en organisant, officiellement à partir de 2010, un processus de convergence des systèmes d'enseignement supérieur des pays européens et la construction progressive d'une Europe de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). D'abord focalisée sur la reconnaissance des diplômes en Europe (réforme LMD) et la mobilité des étudiants (en particulier avec le système de transferts de crédits, ou ECTS, et les échanges Erasmus), la démarche répond aussi à l'objectif de libre circulation des personnes et des biens organisée par le traité de Maastricht de 1992.

La question des carrières des universitaires, qui est apparue comme un obstacle au développement des universités européennes¹, conduit la Commission européenne, sa Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture (DG EAC) en particulier, à s'engager dans

le développement d'un cadre européen des carrières pour l'enseignement supérieur, également considéré comme un élément du « nouvel agenda européen d'innovation ». La DG EAC s'adjoit les forces d'un cabinet de consultants, Ecorys. Une petite recherche sur le site du cabinet permet de constater qu'il est missionné par la DG EAC pour travailler plus globalement, sur la période 2022-2024, sur tout ce qui est ici nommé l'university-business coopération (UBC), ou dit autrement : la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises : « L'UBC contribue aux priorités stratégiques de l'UE et constitue un élément essentiel de la politique de la DG EAC en matière d'enseignement supérieur, y compris l'actuelle stratégie européenne pour les universités et le nouvel agenda européen d'innovation. »² Les réunions sont en cours d'organisation avec les gouvernements nationaux. Inutile de dire qu'il y a là un sujet sur lequel nous serons particulièrement vigilants dès le stade de sa discussion au niveau européen et l'on s'agace que notre ministère puisse s'engager dans de telles discussions sans même consulter au préalable les syndicats nationaux. ■

La Commission européenne s'engage dans le développement d'un cadre européen des carrières pour l'ESR.

1. Cf. *Vie de la recherche scientifique (VRS) 2023-1*, « Recherche et enseignement supérieur en Europe. Situations diverses, problèmes communs », janv.-mars 2023, notamment « Universités européennes : obstacles et dangers » : www.snesup.fr/article/recherche-et-enseignement-superieur-en-europe-situations-diverses-problemes-communs-vrs-432-mars-2023.
2. www.ecorys.com/fr/case-studies/ecorys-continues-to-support-dg-eac-to-provide-university-business-cooperation.

Pinar Selek : un procès à nouveau reporté

Notre collègue Pinar Selek devait à nouveau être jugée à Istanbul le 29 septembre dernier. Le SNESUP-FSU était présent.

Par **MICHEL MARIC**, responsable du secteur International

Nous rendions compte dans notre numéro d'avril dernier* du déroulement de la première partie du cinquième procès auquel était convoquée notre collègue Pinar Selek, maîtresse de conférences à l'université Côte d'Azur, poursuivie par le pouvoir turc pour... terrorisme. Son crime est d'avoir, dans un cadre universitaire, travaillé sur les Kurdes et d'avoir refusé de livrer les noms des 66 combattants kurdes qu'elle avait interrogés. En 1998, elle était emprisonnée et torturée. Il y a vingt-cinq ans. Puis jugée. Elle a depuis été innocentée et relaxée à quatre reprises.

Quatre verdicts d'innocence qui n'ont pas empêché la Cour suprême de Turquie d'annuler le dernier acquittement et de réclamer un nouveau procès. Le cinquième procès, qui a été ouvert en avril dernier, devait se poursuivre le 29 septembre. Au sein d'une importante délégation, le SNESUP-FSU était présent à nouveau au palais de justice d'Istanbul, pour Pinar, pour le symbole aussi qu'elle représente en termes d'at-

teinte aux libertés académiques. Le père de Pinar, âgé de 92 ans, à la tête de l'importante équipe d'avocats nécessaire pour prendre en charge sa défense, dira qu'il aimerait « voir la fin de ce procès, de [son] vivant », soulignant en une formule une douleur et aussitôt le caractère plus que ridicule de la situation dans laquelle se trouve encore sa fille après tant d'années.

Quarante minutes, ce sera la durée totale de ce triste épisode judiciaire, incluant l'écoute des avocats français présents, le long réquisitoire du procureur lu d'une voix monocorde. Considérant que l'accusée aurait dû être présente, le président arguera de la nécessité de laisser du temps au mandat d'arrêt international, avant de prendre la décision de renvoyer à nouveau. En juin prochain. Face à cet acharnement judiciaire qui n'a que trop duré, le SNESUP-FSU réaffirme son soutien à Pinar et appelle le gouvernement français à intervenir pour mettre un terme à ce simulacre de justice afin que Pinar puisse retrouver toute la liberté dont elle a déjà été trop longtemps privée. ■

Quarante minutes, ce sera la durée totale de ce triste épisode judiciaire.

* « Procès de Pinar Selek : la lutte continue », *Le Snesup* n° 714, avril 2023, p. 6 : www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-714-avril-2023.

Bilan du plan national d'action pour l'égalité professionnelle 2021-2023

Alors que le premier plan national d'action 2021-2023 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes commun aux trois ministères (Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche, Jeunesse et Sport) prend fin, ces derniers ont rassemblé l'ensemble des organisations syndicales afin de faire un bilan sur les actions menées le 25 septembre et le 2 octobre.

Par **JULIE ROBERT**, cosecrétaire générale de SNASUB-FSU, et **RAYMOND GRÜBER**, coresponsable du secteur SDP du SNESUP-FSU

Pour la DGRH des trois ministères (Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche, Jeunesse et Sport), le premier plan national d'action (PNA) était un plan d'impulsion d'une politique ministérielle, avant un prochain plan qui sera plus « opérationnel ». Cette présentation fait écho à la publication, le 14 septembre, d'un rapport de la Cour des comptes qui montre que les avancées obtenues par la politique d'égalité entre les femmes et les hommes menée par l'État ont été limitées par rapport aux objectifs fixés¹.

Sur le fond du bilan, outre la satisfaction du ministère de souligner que « la comitologie qui avait été prévue pour l'élaboration du premier plan a tenu son rôle », il n'y a que très peu de chiffres exposés, ce qui rend compliquée la mesure effective de l'état d'avancement des actions inscrites au PNA. La FSU a fait part de son étonnement alors que ces chiffres sont disponibles en libre accès pour les enseignant-es du supérieur². Il est à noter d'ailleurs que le bilan, dans sa présentation, a abandonné totalement le tableau complet des actions détaillées dans le PNA au profit de la mise en avant d'un seul sujet qui ne correspond pas toujours directement à une action.

BILAN INCOMPLET

Bien que le PNA concerne les ministères de l'Éducation nationale, Jeunesse et Sport et le MESR, le bilan présenté aux organisations syndicales ne contient quasiment aucun élément concernant spécifiquement l'ESR, et ce encore plus pour la population Biatss qui, bien qu'essentiellement féminine, est absente de ce bilan. Toutefois, certaines mesures prévues dans le PNA ont bien été effectuées, comme par exemple celle concernant l'écart salarial pour la population des enseignantes-chercheuses. Elle a permis de

quantifier l'effet de la ségrégation des corps³. Pour autant, aucune mesure n'a été prise par le ministère pour permettre d'améliorer l'accès des femmes au corps des professeurs des universités (PU). La FSU a rappelé que même si le repyramidage s'est fait en légère faveur des femmes – 52 % pour les deux premières sessions –, cela ne vient pas compenser l'existant. Et 75 % des chaires de professeur junior ont par ailleurs été attribuées à des hommes.

Si le ministère a tenu son engagement sur la mesure qui a conduit à l'ouverture, demandée depuis de longues années par le SNESUP-FSU, d'un contingent spécifique de CRCT pour les retours de congé maternité, parental ou d'adoption, nous déplorons la faible publicité qui a été faite de ce dispositif aux établissements. L'annonce a en effet été faite en catimini dans une circulaire de rentrée l'an dernier et le SNESUP-FSU a dû lui-même intervenir auprès des établissements pour faire appliquer ce dispositif. La mesure sur les mutations prioritaires a quant à elle été oubliée par le ministère.

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

L'axe 5, qui renvoie notamment aux violences sexistes et sexuelles (VSS), fait également partie des exceptions. Le bilan présente ainsi dans un encadré le plan national de lutte contre les VSS dans l'ESR (2021-2025) mis en place en juin 2021, et qui ne fait donc pas partie, formellement, du PNA.

La concertation sur le nouveau PNA devait commencer fin octobre. À ce jour, il n'y a toujours aucune réunion prévue. La FSU continuera à porter la mise en place de mesures concrètes permettant de réduire enfin les inégalités, comme l'amélioration de l'accès des femmes au corps des PU, aux fonctions de direction, une refonte du système de mutation prioritaire pour le rendre effectif, etc. La mise en place annoncée d'un index égalité, avec toutes les limites déjà largement documentées, fera également partie des points de vigilance. ■

Le bilan présenté aux organisations syndicales ne contient quasiment aucun élément concernant spécifiquement l'ESR.

1. www.ccomptes.fr/fr/publications/la-politique-degalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-menee-par-letat.

2. Voir les nombreuses publications annuelles de la DGRH : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bilans-et-statistiques-85073>.

3. snesup.fr/sites/default/files/fichier/4pagesextraitsmars2022.pdf.

Une intelligence très artificielle

Il est impossible de saisir les enjeux contemporains de l'intelligence artificielle sans revenir à ses origines, notamment philosophiques. Telle est la conviction de Daniel Andler, qui publie un travail particulièrement riche dans un ouvrage aussi passionnant qu'indispensable*.



Par MICHEL MARIC, responsable du secteur International

L'abondante littérature sur l'intelligence artificielle (IA) atteint rarement la richesse des réflexions que livre Daniel Andler dans son dernier ouvrage. Philosophe, spécialiste des sciences cognitives – « *domaine auquel l'intelligence artificielle est indissolublement liée* » –, professeur émérite de Sorbonne Université, membre notamment de l'Académie des sciences morales et politiques, l'auteur livre, avec *Intelligence artificielle, intelligence humaine : la double énigme*, un travail philosophique indispensable et particulièrement riche tant sur l'histoire de l'IA que sur ses enjeux contemporains. Il y affirme son scepticisme quant à la capacité de l'IA à rivaliser un jour avec l'intelligence humaine. Loin de se contenter de dénoncer les dangers de l'IA, il en délimite les progrès immédiats possibles et revient sur ses promesses depuis ses origines, dans les années 1950, sur ses échecs, avant d'analyser les progrès réalisés au cours des deux dernières décennies.

AUX ORIGINES DE L'IA

Lorsqu'il commence à s'intéresser lui-même à l'IA, au début des années 1970, le projet scientifique était plutôt en situation d'échec. Déjà s'opposaient des approches optimistes et pessimistes, sur un projet considéré comme digne d'intérêt mais dont les réalisations étaient encore assez modestes. Et l'auteur lui-même s'en est désintéressé, dix ans plus tard. Il s'agissait à l'époque d'expliquer les échecs de l'IA. Or, dans une période récente, depuis presque vingt ans, il ne s'agit plus d'expliquer les échecs de l'IA mais plutôt désormais ses réussites, alors que les inventeurs de l'IA eux-mêmes confessent qu'ils ne comprennent pas toujours le fonctionnement de leurs productions.

Ainsi, l'auteur s'attache à convaincre dans un premier temps de la nécessité de comprendre les origines philosophiques du projet lui-même, indépendamment même de ce que l'on a bien voulu définir comme de l'intelligence.

La première partie de l'ouvrage (composée de cinq chapitres) porte sur les origines (« Le projet, l'entreprise, le parcours ») et l'auteur embarque son lecteur dans une enquête sur les fondements conceptuels théoriques et techniques de l'IA, dans les logiques mathématiques et cybernétiques posées il y a soixante-dix ans – même si les racines philosophiques sont plus anciennes sou-

ligne-t-il –, jusqu'aux développements contemporains de l'apprentissage machine et du *deep learning*, des modèles massifs de langage (LLM), de la robotique ou de l'intelligence augmentée.

Il n'en reste pas moins que ce que l'auteur nomme les systèmes artificiels intelligents (SAI), s'ils permettent de réaliser certaines tâches, sont loin de faire concurrence à l'intelligence humaine.

DES MACHINES ENCORE TRÈS BÊTES

Ainsi, dans une seconde partie, « La question de l'intelligence et l'avenir de l'IA » (également composée de cinq chapitres), Daniel Andler argumente son refus d'opposer IA et intelligence humaine. Les chapitres 6 et 7 témoignent à eux seuls, et de façon magistrale, des apports à la connaissance de la philosophie académique contemporaine. Ils permettent à l'auteur d'argumenter un refus de l'opposition entre IA et intelligence humaine telle qu'elle est proposée par les défenseurs de l'IA eux-mêmes et, faisant un détour par le règne animal, rappelle que l'intelligence est indissociable d'un milieu.

Ainsi, tant du point de vue épistémologique et technique que du point de vue éthique, il montre que là où l'IA considère l'intelligence comme capacité à résoudre des problèmes, l'intelligence se définit nécessairement comme « *capacité à faire face au mieux à une situation* ». Toute la question du rapport normatif d'un animal humain à une situation concrète est posée : si l'IA peut produire des systèmes efficaces qui permettent – mieux que les animaux humains – de résoudre des problèmes, elle « *ne connaît pas les situations* » : si elle résout des problèmes, et *seulement les problèmes*, si elle peut « *nous épauler* », elle ne peut égaler, et encore moins surpasser, l'intelligence humaine. Même en considérant les progrès réalisés par l'IA et supposant désormais qu'il n'y a pas de problème qu'un jour l'IA ne pourrait pas résoudre, il n'en reste pas moins pour autant qu'elle ne fait pas encore de progrès remarquable vers l'intelligence humaine, tant les machines restent encore très bêtes. Et si l'humanité, souligne l'auteur, « *a besoin d'outils dociles, puissants et versatiles, et non de pseudo-personnes munies d'une forme inhumaine de cognition* », il nous appartient, indépendamment de la question de savoir si l'IA parviendra un jour à reproduire l'intelligence humaine, de conserver les différents projets contemporains d'IA sous le contrôle étroit de l'intelligence humaine. ■

L'intelligence artificielle ne fait pas encore de progrès remarquable vers l'intelligence humaine.

* *Intelligence artificielle, intelligence humaine : la double énigme*, de Daniel Andler, Gallimard, « NRF essais », 432 p., 25 €.

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF.
Alors pourquoi pas vous ?



assureur militant